



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

*Protéger une société ouverte :  
un an après*

*Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la  
politique canadienne de sécurité nationale*



*Avril 2005*

Canada

## **Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada**

Protéger une société ouverte : un an après – Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la politique canadienne de sécurité nationale

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit. : Securing an Open Society: One Year Later – Progress Report on the Implementation of Canada's National Security Policy

Publ. aussi sur Internet : [www.pco-bcp.gc.ca](http://www.pco-bcp.gc.ca)

ISBN 0-662-68980-1

N° de cat. CP22-77/2005

1. Sécurité nationale – Canada. 2. Sûreté de l'État – Canada.
3. Protection civile – Canada. 4. Gestion des situations d'urgence – Canada – Planification.
5. Sécurité internationale. I. Canada. Bureau du Conseil privé.

UA600.S42 2005

355'.033071

C2005-980116-6F

Pour se procurer des exemplaires :

Téléphone : (613) 957-5153

ATS/ATM : (613) 957-5741

Télécopieur : (613) 957-5043

Adresse électronique : [info@pco-bcp.gc.ca](mailto:info@pco-bcp.gc.ca)

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2005

# Message de la vice-première ministre

Les Canadiens vivent dans un monde de plus en plus complexe et incertain. Les organisations terroristes continuent de perturber les sociétés et causent chaque année la perte de vies innocentes. La menace d'une épidémie de grippe dévastatrice à l'échelle du globe se précise. Le tsunami qui a frappé l'océan Indien en décembre dernier nous rappelle que le Canada n'est pas à l'abri de catastrophes naturelles.

Le 27 avril 2004, le gouvernement du Canada a rendu public un document intitulé *Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale*. Cet énoncé de politique expose clairement les intérêts fondamentaux du Canada en matière de sécurité nationale et propose un cadre de collaboration – avec les provinces et les territoires, les intervenants de première ligne, les collectivités, le secteur privé et les alliés – grâce auquel nous serons en mesure de faire face aux menaces qui se posent déjà ou qui pourront se poser. Les valeurs canadiennes fondamentales, soit la démocratie, les droits de la personne, le respect de la primauté du droit et le pluralisme, y sont constamment évoquées.

La mise en place du système dynamique, souple et intégré que décrit *Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale* nécessite un effort soutenu. En fait, la promotion de la sécurité nationale est une tâche qui ne sera jamais vraiment achevée. Cela dit, au cours des mois qui ont suivi la publication du document, des progrès substantiels ont été réalisés au chapitre des lacunes relevées dans notre système; du renforcement de nos capacités d'évaluation de la menace, de prévention et d'intervention; de la mise en œuvre d'un nombre d'initiatives recensées dans la politique et de plusieurs autres améliorations touchant la sécurité nationale.

La Table ronde transculturelle sur la sécurité a été créée pour amorcer entre les Canadiens et le gouvernement du Canada un dialogue à long terme sur des aspects de la sécurité nationale qui s'appliquent dans une société diversifiée et pluraliste. De plus, le gouvernement travaille actuellement à constituer un comité consultatif sur la sécurité nationale. Il a également établi le Centre d'évaluation intégrée des menaces, qui fournit des évaluations exhaustives des menaces aux partenaires clés dans le milieu de la sécurité et du renseignement. Enfin, le Parlement a adopté en mars 2005 une loi donnant une base légale à l'établissement du nouveau ministère, Sécurité publique et Protection civile Canada; la loi est entrée en vigueur au début d'avril 2005.

Le nouveau Centre des opérations du gouvernement a pour mandat d'offrir en permanence un appui stable et des services de coordination à tous les ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'aux principaux intervenants à l'échelle nationale si une situation d'urgence de portée nationale se présente. Notre capacité de préparation et d'intervention en cas d'urgence touchant la santé publique a également été renforcée avec la création de l'Agence de santé publique du Canada et la nomination de notre premier administrateur en chef de la santé publique.

Des améliorations continuent d'être apportées au chapitre de la sécurité des transports. Les Forces canadiennes et la Garde côtière canadienne sont davantage présentes dans les zones maritimes, et la coopération canado-américaine en matière de sécurité maritime est plus étroite à cet égard. Des mesures additionnelles ont également été prises pour renforcer la sécurité de l'aviation, ainsi que pour accroître la sécurité aux postes frontaliers terrestres.

Nos rapports à l'intérieur de l'Amérique du Nord demeurent essentiels pour que le Canada soit fort, sécuritaire et prospère. Lors de leur rencontre du 23 mars 2005, le premier ministre Martin, le président américain Bush et le président mexicain Fox ont lancé le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité dans le but de mettre en place des mécanismes de coopération propres à accroître la sécurité des sociétés ouvertes nord-américaines, la compétitivité de nos entreprises et la capacité d'adaptation de nos économies. Les trois dirigeants se sont engagés à s'entendre sur une approche commune en matière de protection de l'Amérique du Nord contre les menaces externes, de même que de prévention et d'intervention en cas d'urgence à l'échelle du continent. Ils ont aussi convenu de faciliter encore davantage la circulation légitime des personnes et des marchandises à faible risque qui traversent nos frontières communes.

Le 19 avril 2005, le gouvernement a publié l'*Énoncé de politique internationale du Canada – Fierté et influence : notre rôle dans le monde*, premier plan intégré du pays visant à renforcer le rôle du Canada dans le monde. L'Énoncé fait ressortir la nécessité, pour le Canada, de procéder à des investissements dans sa défense et sa sécurité ainsi qu'au niveau de ses engagements internationaux et de l'aide étrangère, et ce, afin de pouvoir jouer un rôle de premier plan sur la scène mondiale. Il présente une approche ciblée, fondée sur les forces et les valeurs canadiennes, qui permettra au Canada de concentrer ses efforts de manière à renforcer son efficacité et son influence.

La politique de sécurité nationale du Canada constitue une démarche à long terme pour renforcer la sécurité de notre pays. Des progrès importants ont été réalisés, mais il reste encore beaucoup à faire.

C'est dans cette optique que le budget de 2005 consacre des ressources supplémentaires de l'ordre de 1 milliard de dollars réparties sur cinq ans (selon la comptabilité d'exercice) aux initiatives de premier plan destinées à renforcer la sécurité nationale. Cette augmentation porte à plus de 9,5 milliards de dollars les sommes additionnelles engagées à cet égard par le gouvernement du Canada depuis les attaques terroristes du 11 septembre 2001.

Par ailleurs, le budget de 2005 fournit aux Forces canadiennes de nouveaux crédits budgétaires qui totaliseront 7 milliards de dollars dans les cinq prochaines années et qui appuieront les dépenses supplémentaires de 12,8 milliards de dollars des Forces canadiennes au cours de cette période. Il s'agit de la plus importante augmentation des dépenses à la défense en 20 ans. Le Canada investira également 34 millions de dollars, répartis sur cinq ans, pour améliorer notre préparation en vue d'une pandémie de grippe.

De concert avec ses nombreux partenaires, ici même comme à l'étranger, le gouvernement continuera de prendre des mesures afin de bâtir un système de sécurité plus intégré pour mieux protéger le Canada et sa population ainsi que pour contribuer à la sécurité internationale. Nous comptons nous acquitter de cette responsabilité fondamentale d'une façon qui permette à la société canadienne de demeurer ouverte et accueillante, respectueuse des différences culturelles et religieuses, et soucieuse de garantir à tous ses citoyens les droits et libertés de la personne fondamentaux.

La vice-première ministre et ministre de la  
Sécurité publique et de la Protection civile,

A. Anne McLellan

# Table des matières

Résumé .....	ix
Introduction .....	1
Approche canadienne à la sécurité nationale : création d'un système de sécurité intégré .....	5
Renseignement .....	13
Planification et gestion des opérations d'urgence .....	17
Urgences touchant la santé publique .....	27
Sécurité des transports .....	35
Sécurité à la frontière .....	43
Sécurité internationale .....	51

# Résumé

Le 27 avril 2004, le gouvernement du Canada publiait *Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale*. Cette politique, la toute première en son genre au Canada, énonce un cadre stratégique et un plan d'action conçus pour permettre au gouvernement de se préparer à réagir à diverses menaces contre la sécurité, que ce soit des attentats terroristes, des flambées de maladies infectieuses, des catastrophes naturelles, des cyberattaques contre des infrastructures essentielles ou de l'extrémisme interne.

La politique est axée sur trois intérêts fondamentaux en matière de sécurité nationale, à savoir :

1. protéger le Canada et la sécurité des Canadiens, au pays et à l'étranger;
2. s'assurer que le Canada n'est pas une source pour des menaces visant nos alliés;
3. contribuer à la sécurité internationale.

La politique de sécurité nationale est centrée sur la mise en place d'un système de sécurité plus intégré et la prise de mesures particulières dans six secteurs clés : le renseignement, la planification et la gestion des opérations d'urgence, les urgences touchant la santé publique, la sécurité des transports, la sécurité à la frontière et la sécurité internationale.

La mise en œuvre d'un nombre d'initiatives recensées dans la politique de sécurité nationale et de plusieurs autres améliorations touchant la sécurité nationale a avancé considérablement au cours de l'année dernière.

## Points saillants des principales réalisations

### Systeme de sécurité intégré

- Des examens séparés de la *Loi antiterroriste* sont maintenant en cours à la Chambre des communes et au Sénat. À la Chambre des communes, l'examen a été confié au Sous-comité de la sécurité publique et nationale du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile. Le Sénat a constitué un comité spécial ayant pour but d'examiner la *Loi antiterroriste*.

- La Table ronde transculturelle sur la sécurité offre à des hommes et des femmes appartenant à divers groupes ethno-culturels un forum de discussion sur les nouvelles tendances et les faits nouveaux en matière de sécurité nationale. Elle favorise l'échange d'information variée entre le gouvernement et diverses collectivités sur les répercussions des questions liées à la sécurité nationale par rapport aux droits et aux responsabilités des Canadiens. La Table ronde fournit également aux décideurs les moyens d'élaborer des politiques mieux éclairées en donnant un aperçu de la façon dont les mesures de sécurité nationale peuvent influencer sur les diverses collectivités canadiennes et en encourageant le maintien de l'ordre civil, le respect mutuel et une compréhension commune.
- Le gouvernement est en train de mettre sur pied un comité consultatif sur la sécurité nationale afin de bénéficier des avis d'experts externes sur des questions de sécurité nationale et sur les stratégies, mécanismes et activités nécessaires pour élaborer, mettre en œuvre, évaluer et améliorer un système de sécurité entièrement intégré.
- Récemment, le gouvernement a rendu public le modèle du comité de parlementaires sur la sécurité nationale proposé par le premier ministre le 12 décembre 2003 et qui figure dans le Plan d'action du gouvernement pour la réforme démocratique.
- Des améliorations ont été apportées au système de listes de surveillance du Canada pour s'assurer qu'il soit mieux intégré et mis à jour en temps réel, et que les mesures de protection appropriées soient en place pour protéger les renseignements personnels des Canadiens.

## **Renseignement**

- Le Centre d'évaluation intégrée des menaces (CEIM), qui compte des représentants de tous les secteurs de la collectivité fédérale de la sécurité et du renseignement, a entrepris ses activités en octobre 2004. Jusqu'à présent, le CEIM a produit plus de 40 évaluations exhaustives des menaces et les a diffusées auprès des partenaires clés dans le milieu du renseignement, des autres ministères et des intervenants de première ligne.
- Les efforts en matière de renseignement de sécurité et les moyens consacrés par le Centre de la sécurité des télécommunications à la cueillette et à l'évaluation de renseignements de sécurité ont été considérablement accrus.



- La Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar a lancé un appel de propositions pour l'aider à formuler des recommandations sur un mécanisme d'examen des activités de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) liées à la sécurité nationale.

### **Planification et gestion des opérations d'urgence**

- Le nouveau Centre des opérations du gouvernement permet d'assurer en permanence une coordination et un soutien stables à l'ensemble du gouvernement et aux principaux acteurs nationaux en réponse à des situations ou à des événements qui touchent l'intérêt national.
- Le Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques a été mis sur pied en février 2005. Il a pour mandat de traiter les menaces et les attaques ayant une incidence sur les infrastructures cybernétiques essentielles du Canada, 24 heures par jour, 7 jours par semaine.
- Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la gestion des mesures d'urgence ont établi un forum permanent de haut niveau sur les urgences et ont approuvé un plan de travail détaillé visant à améliorer la gestion des urgences dans tout le pays.
- La première réunion en 11 ans des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la gestion des urgences a eu lieu en janvier 2005.
- Le gouvernement a rendu public un énoncé de position relativement à une stratégie nationale pour la protection des infrastructures essentielles. Ce document servira à alimenter un dialogue national sur l'élaboration d'une stratégie canadienne souple et tournée vers l'avenir.
- En janvier 2005, le Centre de la sécurité des télécommunications a tenu un forum sur la cyberprotection, qui a réuni des décideurs du gouvernement, des professionnels de la sécurité informatique et des représentants du secteur privé dans le but de mieux aligner les efforts du gouvernement du Canada en matière de sécurité informatique sur la politique de sécurité nationale.

- Le Canada a participé avec les États-Unis et le Royaume-Uni à TRIPLE PLAY / TOPOFF 3 / ATLANTIC BLUE, un important exercice de lutte contre le terrorisme ayant permis d'évaluer la capacité du Canada de collaborer de manière efficace avec ses partenaires internationaux en cas d'attentat terroriste ou d'une autre situation d'urgence.
- Le 31 mars 2005, le gouvernement a publié une stratégie relative aux menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.
- L'élaboration et la mise en œuvre du Système national d'intervention en cas d'urgence se poursuit sous la direction de Sécurité publique et Protection civile Canada.

### **Urgences touchant la santé publique**

- Le gouvernement a renforcé la capacité du Canada en matière de santé publique et de réaction aux situations d'urgence grâce à la création, en septembre 2004, de l'Agence de santé publique du Canada. Le premier administrateur en chef de la santé publique du Canada, le docteur David Butler-Jones, a été nommé le 24 septembre 2004.
- Un bureau national a été mis sur pied pour faciliter la constitution et le déploiement d'équipes d'intervention sanitaire d'urgence composées de professionnels de la santé bénévoles qui seront formés et équipés pour venir en aide aux administrations locales en cas d'urgence.
- Le gouvernement a doté le Laboratoire national de microbiologie d'un centre des opérations d'urgence ultramoderne.
- Le gouvernement a mis en place les éléments clés du Centre canadien de renseignements et de surveillance des éclosions.
- Le gouvernement a versé 300 millions de dollars aux provinces et aux territoires aux fins de la Stratégie nationale d'immunisation.
- Le gouvernement a versé 100 millions de dollars aux provinces et aux territoires pour soulager la pression sur les services de santé publique de première ligne et pour combler les lacunes immédiates sur le plan de leur capacité.
- Le gouvernement a annoncé une contribution de 24 millions de dollars pour la constitution d'une réserve nationale d'antiviraux en prévision d'une pandémie de grippe.

## Sécurité des transports

- Le gouvernement met en place des centres d'opérations de la sécurité maritime sur la côte Est et sur la côte Ouest dans le but de mobiliser toutes les ressources civiles et militaires nécessaires afin de détecter les menaces pour la sécurité maritime, de les évaluer et d'y réagir.
- Les Forces canadiennes, la GRC et la Garde côtière canadienne ont accru leur présence en mer, et le ministère des Pêches et des Océans, ses activités de surveillance aérienne.
- Le Canada accroît sa collaboration avec les États-Unis en matière de défense et de sécurité maritimes. Par exemple, Transports Canada et la Garde côtière américaine ont conclu un accord bilatéral concernant la mise en œuvre du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires.
- Le Programme de contribution pour la sûreté des installations maritimes est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2004. Il aidera à améliorer la sécurité dans les ports et les installations portuaires. Des fonds supplémentaires seront aussi disponibles pour améliorer la sécurité dans les ports publics et les installations portuaires publiques sous la responsabilité de Transports Canada.
- Le Programme d'autorisation de sécurité en matière de transport, de Transports Canada, qui pour l'instant ne s'applique qu'aux travailleurs de l'aviation, sera élargi pour inclure les travailleurs du secteur maritime. On examine également la possibilité d'étendre les exigences concernant le contrôle des antécédents à une gamme plus large de travailleurs des transports, et une attention particulière est accordée aux questions d'accès aux zones réglementées et au transport des matières dangereuses.
- L'application du Programme d'autorisation d'accès aux zones réglementées des aéroports a été renforcée, et le Programme de contrôle des non-passagers a été lancé pour accroître la sécurité dans les aéroports.
- Le Canada continue de collaborer avec les États-Unis et d'autres partenaires internationaux pour accroître la sécurité dans l'ensemble du système de transport intermodal. Un exemple des travaux en cours est l'élaboration du projet de sécurité du fret Canada–États-Unis, qui vise à tester la technologie de sécurité des conteneurs.

- Transports Canada a entrepris l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité des transports.

### **Sécurité à la frontière**

- Un nouveau passeport canadien doté de la technologie biométrique de reconnaissance faciale est mis à l'essai. Le nouveau passeport sera délivré aux Canadiens à compter d'août 2006.
- La mise en œuvre du projet d'identification en temps réel de la GRC est en cours.
- En décembre 2004, le Canada a commencé à mettre en œuvre à la frontière terrestre l'Entente sur les tiers pays sûrs qu'il a conclue avec les États-Unis.
- La mise en œuvre de la Déclaration sur la frontière intelligente Canada–États-Unis se poursuit. Le cinquième rapport d'étape a été publié en décembre 2004. Il fait état de progrès considérables sur un grand nombre des éléments du plan d'action en 32 points.
- Un cadre a été élaboré pour la mise en œuvre des projets pilotes de prédédouanement terrestre au pont Peace entre Buffalo et Fort Erie et à un autre poste frontalier entre le Canada et les États-Unis.
- Le Programme d'expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES) a été étendu à sept nouveaux postes frontaliers commerciaux à grand volume le long de la frontière terrestre canado-américaine.
- Le projet NEXUS-Aérien destiné à faciliter l'entrée des voyageurs préautorisés à faible risque, qui utilise la technologie biométrique de lecture des empreintes rétiniennes, a été mis en œuvre à l'aéroport international de Vancouver en novembre 2004.

### **Sécurité internationale**

- Le 19 avril 2005, le gouvernement a publié l'*Énoncé de politique internationale du Canada – Fierté et influence : notre rôle dans le monde*, premier plan intégré du pays visant à renforcer le rôle du Canada dans le monde.
- Le 23 mars 2005, les dirigeants du Canada, des États-Unis et du Mexique ont lancé le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité.

- Le Canada élabore actuellement un programme de renforcement des capacités antiterroristes. Celui-ci contribuera à la sécurité des Canadiens ainsi que des habitants des États vulnérables en leur fournissant des programmes de formation, des fonds, de l'équipement et de l'aide technique et juridique pour les aider à prévenir les activités terroristes et à y réagir.
- Le Canada continue de jouer un rôle important dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. En décembre 2004, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution du Canada visant à mettre sur pied un comité d'experts sur les mesures de vérification pour la non-prolifération et le désarmement.
- Le gouvernement met en place un fonds spécial destiné à financer des initiatives favorisant la paix et la sécurité internationales.

## **Engagements du budget de 2005**

Bien qu'à divers égards, des progrès considérables aient été accomplis dans la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale, il faudra continuer d'investir du temps et des ressources pour l'implanter et améliorer davantage la sécurité nationale.

Le budget de 2005 consacre 1 milliard de dollars sur cinq ans (selon la comptabilité d'exercice) à d'importantes initiatives liées à la sécurité nationale, y compris des améliorations touchant la sécurité des transports maritimes, des marchandises et des frontières, la gestion des mesures d'urgence et la sécurité dans les missions diplomatiques du Canada à l'étranger. Cet investissement porte à plus de 9,5 milliards de dollars les sommes additionnelles consacrées par le gouvernement du Canada à la sécurité nationale depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001.

En outre, le budget de 2005 fournit aux Forces canadiennes de nouveaux crédits budgétaires qui totaliseront 7 milliards de dollars dans les cinq prochaines années et qui appuieront les dépenses supplémentaires de 12,8 milliards des Forces canadiennes au cours de cette période. Il s'agit de la plus importante augmentation des dépenses à la défense en 20 ans. Le budget de 2005 destine également 34 millions de dollars, répartis sur cinq ans, à l'amélioration de notre préparation en vue d'une pandémie de grippe et 100 millions de dollars au financement des initiatives de paix et de sécurité internationales.

# Introduction

Il est impossible d'éliminer complètement le risque dans une société. Au Canada, comme ailleurs s'est installé un climat d'instabilité de plus en plus complexe et changeant face aux menaces. En tête des menaces possibles pour la sécurité se trouvent souvent les attentats terroristes; de nombreux événements peuvent cependant menacer la santé, la sécurité et la stabilité économique des Canadiens, que ce soit des flambées de maladies infectieuses comme le syndrome respiratoire aigu sévère, des catastrophes naturelles, des cyberattaques contre des infrastructures essentielles ou de l'extrémisme interne.

Assurer la sécurité des citoyens compte parmi les responsabilités fondamentales d'un gouvernement. Depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001, le gouvernement du Canada a consacré des sommes supplémentaires dépassant 9,5 milliards de dollars pour améliorer notre sécurité au pays et contribuer à la sécurité internationale. Des améliorations ont été apportées en matière de renseignement, de planification et de gestion des opérations d'urgence, d'urgences touchant la santé publique, de sécurité des transports, de sécurité à la frontière ainsi que de sécurité internationale.

Le 27 avril 2004, le gouvernement publiait *Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale*, y exposant le cadre stratégique et le plan d'action qui lui permettront de se préparer à réagir aux menaces actuelles et futures. La politique prévoit une approche pangouvernementale intégrée à l'égard des questions de sécurité, définit un modèle dynamique capable d'évoluer en fonction des circonstances et traduit les valeurs canadiennes de démocratie, de droits de la personne, de respect de la primauté du droit et de pluralisme.

La politique est axée sur trois intérêts fondamentaux en matière de sécurité nationale, à savoir :

1. protéger le Canada et la sécurité des Canadiens, au pays et à l'étranger;
2. s'assurer que le Canada n'est pas une source pour des menaces visant nos alliés;
3. contribuer à la sécurité internationale.

La politique de sécurité nationale engage le gouvernement à mettre en place un système de sécurité intégré et à prendre des mesures dans six secteurs clés : le renseignement, la planification et la gestion des opérations d'urgence, les urgences touchant la santé publique, la sécurité des transports, la sécurité à la frontière et la sécurité internationale. Elle prévoit en outre des mesures visant à accroître la collaboration avec nos

partenaires clés, à savoir les provinces et les territoires, les intervenants de première ligne, le secteur privé, les collectivités et les alliés.

Le récent investissement de 1 milliard de dollars sur cinq ans prévu dans le budget de 2005 (selon la comptabilité d'exercice) comprend les éléments suivants :

- 59 millions de dollars pour satisfaire les besoins de sécurité les plus pressants des missions canadiennes à l'étranger;
- 56 millions de dollars pour des initiatives de gestion des urgences, y compris des exercices de préparation aux catastrophes, un nouveau réseau de communication entre les organismes gouvernementaux permettant un meilleur échange de l'information classifiée, et le parachèvement des plans d'intervention en cas de panne d'électricité de grande envergure;
- 16 millions de dollars pour des activités de collaboration en matière de sciences et de technologie;
- 222 millions de dollars pour accroître encore plus la sécurité du système canadien de transport maritime;
- 88 millions de dollars pour que le Canada, de concert avec les États-Unis, développe de meilleurs services de renseignement, procède au partage des renseignements essentiels et vérifie les inspections de conteneurs à destination de l'Amérique du Nord;
- 16 millions de dollars pour la mise au point et l'évaluation de systèmes de collecte de renseignements concernant les passagers du transport aérien, aux fins de la sécurité nationale;
- 433 millions de dollars pour renforcer la capacité du Canada d'offrir des services frontaliers sûrs et efficaces;
- 120 millions de dollars pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes.

Par ailleurs, le budget de 2005 fournit aux Forces canadiennes de nouveaux crédits budgétaires qui totaliseront 7 milliards de dollars dans les cinq prochaines années et qui appuieront les dépenses supplémentaires de 12,8 milliards des Forces canadiennes au cours de cette période. Ces fonds donnent suite à l'engagement du gouvernement pris en octobre 2004 dans le discours du Trône d'élargir de 5 000 membres les rangs de la Force régulière et de 3 000 ceux de la Force de réserve. S'appuyant sur le Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza annoncé en février 2004 et sur les 24 millions

de dollars récemment annoncés pour l'achat d'antiviraux, le gouvernement investira 34 millions de plus sur cinq ans pour améliorer notre préparation en vue d'une pandémie de grippe. Le budget de 2005 affecte 78 millions de dollars afin de continuer à éviter que le Canada devienne un refuge pour les criminels de guerre. De plus, un montant de 100 millions de dollars sur cinq ans inclus dans la hausse de 3,4 milliards de dollars de l'aide internationale est destiné au financement des initiatives de paix et de sécurité internationales.

*Protéger une société ouverte : un an après* rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'un certain nombre des initiatives figurant dans la politique de sécurité nationale, ainsi que de plusieurs autres améliorations sur le plan de la sécurité nationale. Quoiqu'à divers égards ces progrès soient considérables, il faudra continuer d'investir du temps et des ressources pour réussir. En fait, la tâche de promouvoir la sécurité nationale ne sera jamais terminée. Prenant appui sur les nombreuses mesures prises à ce jour, le gouvernement continuera de mettre en œuvre des stratégies et de prendre des initiatives pour faire face à un climat de menace en évolution, améliorer la sécurité des Canadiens et contribuer à la sécurité internationale au XXI<sup>e</sup> siècle.

*Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale* est disponible en ligne à [www.pco-bcp.gc.ca/docs/Publications/NatSecurnat/natsecurnat\\_f.pdf](http://www.pco-bcp.gc.ca/docs/Publications/NatSecurnat/natsecurnat_f.pdf).



# Approche canadienne à la sécurité nationale : création d'un système de sécurité intégré

## Points saillants

- La Table ronde transculturelle sur la sécurité a été créée et a tenu sa première réunion.
- Le gouvernement est en train de mettre sur pied un Comité consultatif sur la sécurité nationale.
- Récemment, le gouvernement a rendu public le modèle du comité de parlementaires sur la sécurité nationale qu'il propose de créer.
- Le système de listes de surveillance du Canada a été renforcé.

## **Contexte**

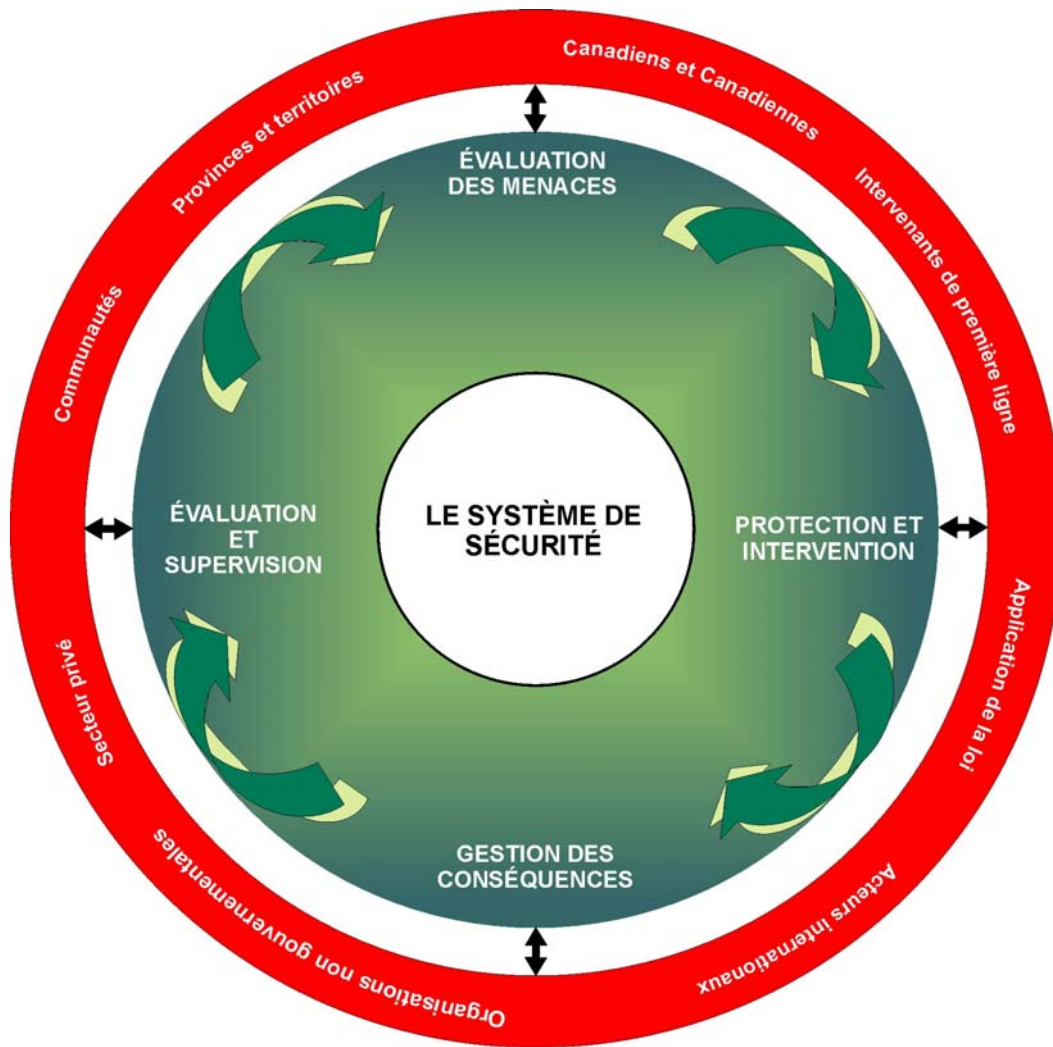
La société canadienne repose sur l'ouverture aux idées et aux innovations de même qu'aux personnes du monde entier. Elle se caractérise également par un profond engagement envers la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de la personne et du pluralisme, ainsi que par le rejet de l'intolérance, de l'extrémisme et de la violence. La politique de sécurité nationale du Canada a été conçue de manière à promouvoir et à respecter ces valeurs fondamentales tout en nous permettant de faire échec à ceux qui chercheraient à abuser de notre ouverture.

Le Canada poursuit la mise en place d'un système de sécurité intégré faisant en sorte que toutes les ressources gouvernementales nécessaires soient mobilisées, d'une manière coordonnée, pour protéger la sécurité de la population canadienne. Cette approche pangouvernementale en matière de sécurité nationale nous permet d'optimiser le rendement des ressources consacrées à la sécurité.

Comme l'indique la politique de sécurité nationale et comme l'illustre le diagramme suivant, dans le cadre de ce système de sécurité intégré, une évaluation complète de la menace est d'abord effectuée. Celle-ci permet d'obtenir de l'information tactique et stratégique sur les risques pour le Canada (intentionnels ou non). Cette information est ensuite utilisée pour structurer et mettre en action des mesures proportionnelles intégrées visant à prévenir ou à atténuer les répercussions de menaces éventuelles. Lorsqu'un événement survient, un système intégré de gestion des conséquences est mis en action.

Ce système comprend le déploiement de ressources spécialisées capables d'identifier ceux qui ont commis des actes criminels ou terroristes, de mener des enquêtes sur eux et d'engager des poursuites contre eux. Pour tirer profit des expériences antérieures et assurer l'amélioration constante du système, on procède ensuite à des activités d'évaluation et de surveillance efficaces.

### SYSTÈME DE SÉCURITÉ INTÉGRÉ



## **Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale**

### *Examen de la Loi antiterroriste*

La *Loi antiterroriste*, promulguée en décembre 2001 dans la foulée des événements du 11 septembre 2001, s'inscrit dans la stratégie globale de lutte contre le terrorisme adoptée par le gouvernement du Canada.

La *Loi antiterroriste* a été soigneusement conçue par les parlementaires de manière à fournir aux ministres de la Couronne, aux ministères et aux organismes chargés de l'application de la loi les outils et les pouvoirs nécessaires pour combattre les terroristes et les organisations terroristes dans le respect de la *Charte des droits et libertés* du Canada et des valeurs fondamentales des Canadiens. Parmi les mesures de protection qu'elle comporte figure l'exigence, pour le Parlement, d'entreprendre un examen approfondi de la *Loi* après trois ans pour s'assurer qu'un juste équilibre a été atteint.

Des examens séparés de la *Loi antiterroriste* sont maintenant en cours à la Chambre des communes et au Sénat. À la Chambre des communes, l'examen a été confié au Sous-comité de la sécurité publique et nationale du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile. Le Sénat a constitué un comité spécial ayant pour but d'examiner la *Loi antiterroriste*.

Les deux comités ont commencé à tenir des audiences publiques en février 2005 et ont entendu un certain nombre de témoins, y compris la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et le ministre de la Justice et procureur général du Canada. Aux termes de la *Loi antiterroriste*, les comités doivent soumettre un rapport au Parlement dans l'année qui suit le début de l'examen, à moins que leur mandat ne soit prolongé.

### *Table ronde transculturelle sur la sécurité*

Le gouvernement du Canada compte sur l'appui des Canadiens dans leur ensemble pour assurer l'efficacité de son approche à la sécurité. Il a créé à cette fin la Table ronde transculturelle sur la sécurité.

La Table ronde offre à des hommes et des femmes appartenant à divers groupes ethno-culturels un forum de discussion sur les nouvelles tendances et les faits nouveaux en matière de sécurité nationale. Elle favorise l'échange d'information variée entre le gouvernement et diverses collectivités sur les répercussions des questions liées à la sécurité nationale par rapport aux droits et aux responsabilités des Canadiens.

La Table ronde fournit également aux décideurs les moyens d'élaborer des politiques mieux éclairées en donnant un aperçu de la façon dont les mesures de sécurité nationale peuvent influencer sur les diverses collectivités canadiennes et en encourageant le maintien de l'ordre civil, le respect mutuel et une compréhension commune.

La composition de la Table ronde a été annoncée en février 2005, et la première réunion a eu lieu les 7 et 8 mars suivants. À cette occasion, les membres ont rencontré la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, le ministre de la Justice et procureur général du Canada, le ministre d'État au Multiculturalisme et des cadres supérieurs de ministères et d'organismes gouvernementaux dont le mandat est lié à la sécurité nationale. Les participants se sont familiarisés avec la politique de sécurité nationale, le climat de menace ainsi que les attentes, le rôle et les responsabilités de la Table ronde. Ils ont également établi les priorités en vue des prochaines réunions, qui se tiendront au plus quatre fois par année.

#### Comité consultatif sur la sécurité nationale

En septembre 2004, le gouvernement du Canada a lancé un appel de candidatures en vue de choisir les membres du Comité consultatif sur la sécurité nationale. Grâce au Comité, le gouvernement bénéficiera des avis d'experts externes en matière de sécurité. Par l'entremise du Conseiller national de la sécurité auprès du Premier ministre, le Comité fera des recommandations au gouvernement sur des questions intéressant la sécurité nationale. Il le conseillera aussi sur les stratégies, mécanismes et activités nécessaires pour élaborer, mettre en œuvre, évaluer et améliorer un système de sécurité entièrement intégré. Le Conseiller national de la sécurité rendra compte périodiquement des travaux du Comité consultatif au Comité du Cabinet chargé de la sécurité, de la santé publique et de la protection civile, ainsi qu'au premier ministre.

Le Comité consultatif réunira des personnes qui possèdent des compétences et de l'expérience liées à la sécurité nationale dans des domaines comme le renseignement, le droit et les politiques, les droits de la personne et les libertés civiles, la planification et la gestion de mesures d'urgence, les urgences touchant la santé publique, la sécurité publique, la sécurité des transports, la sécurité frontalière et la sécurité internationale. Les membres y siègeront toutefois à titre individuel, et non en tant que représentants d'entités ou de groupes d'intérêt particuliers.

### Comité de parlementaires sur la sécurité nationale

Les préparatifs se poursuivent en vue de la mise sur pied d'un comité de parlementaires sur la sécurité nationale. La création de celui-ci a été proposée par le premier ministre le 12 décembre 2003 et figure dans le Plan d'action du gouvernement pour la réforme démocratique.

En mars 2004, la vice-première ministre a déposé devant le Parlement un document de consultation pour aider à la mise sur pied d'un tel comité. Un Comité intérimaire de parlementaires sur la sécurité nationale, formé de représentants de la Chambre des communes et du Sénat issus de tous les partis, a ensuite été chargé de formuler des recommandations sur la composition et le mandat d'un tel comité. Après avoir consulté des fonctionnaires fédéraux et d'autres intervenants au Canada, aux États-Unis, en Australie et au Royaume-Uni, le Comité intérimaire a soumis son rapport et ses recommandations à la vice-première ministre en octobre 2004.

Le 4 avril 2005, le gouvernement a déposé devant le Parlement le rapport du Comité intérimaire de parlementaires sur la sécurité nationale. Il a également rendu public le modèle du comité de parlementaires sur la sécurité nationale qu'il propose de créer par voie législative plus tard cette année.

### Capacité accrue de protection et de prévention

La politique de sécurité nationale prévoit de meilleures capacités d'évaluation des menaces (voir la section sur le Renseignement), qui permettront au gouvernement de coordonner plus efficacement les activités déployées en raison de l'information concernant des menaces. Le gouvernement doit aussi veiller à ce que ses propres systèmes soient structurés de manière à faciliter l'échange d'information de cette nature.

Il est particulièrement important de corriger les lacunes et les incohérences du système de listes de surveillance ayant été relevées entre autres par la vérificatrice générale du Canada. Cela vise à faire en sorte que le système soit entièrement intégré et mis à jour régulièrement. Il faut aussi veiller à ce que des mesures de protection appropriées soient en place pour protéger les renseignements personnels des citoyens. Des efforts considérables ont été accomplis pour corriger les lacunes et les incohérences de quatre types de listes de surveillance :

- *Liste des passeports canadiens perdus et volés* – Les renseignements sur les passeports perdus, volés ou contrefaits sont maintenant offerts sous forme électronique aux agents des points d'entrée et à d'autres agents chargés de l'application de la loi dans tout le Canada, y compris dans

les aéroports, les voies des passages frontaliers réservées aux autocars de même que certains points de contrôle des traversiers, des navires de croisière, des trains et des expéditions commerciales par voie terrestre. L'accès électronique à cette information sera étendu à d'autres ports dans un proche avenir.

- *Liste de surveillance des terroristes* – En janvier 2004, le gouvernement a établi le Centre national d'évaluation du risque. Cet organisme augmentera la capacité du Canada et des États-Unis de détecter et de contrer le mouvement illégal de gens et de marchandises et, au moyen de l'échange de renseignements, de déterminer les risques posés par les personnes qui arrivent dans l'un ou l'autre pays. Le Canada et les États-Unis échangent maintenant de l'information préalable sur les voyageurs, qui est cotée suivant le risque, ainsi que des dossiers sur les passagers, en vue de déterminer le risque posé par ceux-ci lorsqu'ils voyagent à bord de vols internationaux à destination de l'un ou l'autre pays. De plus, les index de renseignements relatifs à l'exécution de la loi portant sur le terrorisme et le crime organisé ont été examinés et mis à jour afin d'en garantir l'exactitude et la fiabilité. Des mesures de contrôle de la qualité ont également été prises afin de garantir la fiabilité des listes de surveillance des terroristes.
- *Notices rouges d'Interpol* – L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) étudient ensemble la possibilité d'utiliser une interface électronique pour transférer les notices rouges d'Interpol au système de surveillance de l'ASFC. Cela permettrait d'éliminer le processus manuel fondé sur le papier, d'accélérer les délais d'exécution et d'améliorer la fiabilité et la gestion des avis de surveillance. La GRC propose également d'intégrer un lien dans le site Web du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) pour permettre l'accès direct à la fonction de recherche automatisée d'Interpol. Il serait ainsi possible de consulter en temps réel la base de données des notices rouges et les autres bases de données d'Interpol.

- *Liste des mandats d'arrestation non exécutés à l'échelle du Canada* – D'ici l'automne 2005, les autorités de l'ASFC devraient avoir accès, au moyen de leurs systèmes de bases de données opérationnelles, aux avis de personnes recherchées (pour être interrogées) et aux mandats d'arrestation que contient le système du CIPC.

Les efforts se poursuivent en vue d'améliorer la capacité des responsables de la sécurité publique d'échanger d'une manière simple et rapide les renseignements secrets, y compris l'information sur les menaces. Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC) prépare actuellement la mise à l'essai de l'élargissement du réseau informatique fédéral permettant de traiter les renseignements secrets. Une solution technique a été mise au point, et la planification détaillée est en cours. Des crédits sont affectés à cette fin dans le budget de 2005, et une mise en place partielle dans les principaux organismes de sécurité devrait avoir lieu au cours des trois prochaines années.

### **Initiatives connexes**

SPPCC pilote l'élaboration d'un plan exhaustif visant à faciliter et à accélérer l'échange de renseignements entre les responsables de la sécurité publique. Le projet de mise en commun de l'information en matière de sécurité publique et d'interopérabilité a été lancé en avril 2004. Dans le cadre de ce projet, on élabore une approche fédérale pour faire en sorte que les personnes concernées reçoivent pour des motifs valables et en temps utile l'information nécessaire pour assurer la sécurité des Canadiens. Parallèlement, on veille au respect des mécanismes destinés à assurer la protection de la vie privée, la transparence et la responsabilisation, dont la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et les politiques du Conseil du Trésor. Il s'agit d'une initiative complexe et de longue haleine qui se déroule à divers niveaux. Des stratégies en cours d'élaboration ont pour but de remédier à des lacunes importantes sur le plan de l'interopérabilité. À titre d'exemple, une stratégie nationale visant l'interopérabilité des communications radio sera élaborée d'ici l'automne 2005. L'initiative actuelle en matière de sécurité maritime, qui équipera les équipes d'intervention en mer de communications radio sécurisées, guidera l'élaboration de cette stratégie.

Le système de gestion des renseignements et d'échange de données maritimes du ministère de la Défense nationale vient compléter le projet de mise en commun de l'information en matière de sécurité publique et d'interopérabilité de SPPCC. En effet, ce système constituera pour les organismes fédéraux un mécanisme de collaboration essentiel pour qu'ils se tiennent au courant des activités dans le domaine maritime.

Le gouvernement élabore également des mesures législatives pour actualiser les lois canadiennes qui encadrent l'accès légal (l'interception légitime de communications et la recherche et la saisie d'information par les responsables de la sécurité et de l'application de la loi). L'évolution rapide de technologies comme Internet et la téléphonie cellulaire rend de plus en plus difficile la capacité d'accès légal des responsables de l'application de la loi et des services de renseignement à l'information dont ils ont besoin pour assurer la protection du public. Afin de remédier à ce problème, de nouvelles dispositions législatives seront proposées pour obliger les fournisseurs de services téléphoniques et d'accès Internet à mettre en place des mécanismes permettant l'interception et à donner accès, en temps opportun, au nom et à l'adresse de leurs clients, lorsque requis par la loi. D'autre part, le gouvernement travaille à l'élaboration de modifications au *Code criminel* et à d'autres lois fédérales dans le but de s'adapter aux nouvelles technologies ainsi que de permettre la ratification de la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe. Les responsables de SPPCC, de Justice Canada et d'Industrie Canada ont entrepris des consultations de suivi auprès des principaux intervenants sur des propositions détaillées.

Les activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme sont souvent exercées par l'entremise de réseaux complexes de transactions financières. Grâce à sa capacité de retracer ces réseaux, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada a communiqué l'an dernier aux autorités policières et du renseignement près de 200 cas de soupçons de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes. Plus de 40 de ces cas étaient liés à de présumées activités de financement du terrorisme.

Grâce à l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité, des enquêteurs de la GRC et des avocats du ministère de la Justice, de même que des enquêteurs de plusieurs ministères et organismes fédéraux, travaillent avec des partenaires municipaux, provinciaux et étrangers au sein d'équipes intégrées partout au pays. Ces équipes contribuent à la saisie du produit de la criminalité et des actifs d'organisations criminelles. Elles constituent un outil important dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement fédéral pour combattre le crime organisé. Le budget de 2005 renouvelle l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité sur une base permanente et il y affecte 117 millions de dollars sur cinq ans.



# Renseignement

## Points saillants

- Le Centre d'évaluation intégrée des menaces a été mis sur pied et est opérationnel.
- Les efforts en matière de renseignement de sécurité et les moyens consacrés par le Centre de la sécurité des télécommunications à la cueillette et à l'évaluation de renseignements de sécurité ont été considérablement accrus.
- La Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar a lancé un appel de propositions pour l'aider à formuler des recommandations sur un mécanisme d'examen des activités de la Gendarmerie royale du Canada liées à la sécurité nationale.

## **Contexte**

Il est essentiel de disposer de renseignements exacts, fiables et à jour sur les menaces contre le Canada et les Canadiens pour pouvoir prendre des décisions efficaces sur les plans de la sécurité nationale et de la politique internationale, militaire et économique.

Le gouvernement du Canada a investi des sommes considérables dans le renforcement des moyens consacrés à la cueillette et à l'évaluation des renseignements depuis les événements tragiques du 11 septembre 2001. Il a notamment majoré le budget du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et du Centre de la sécurité des télécommunications (CST). Il a aussi augmenté le financement des activités de renseignement de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), de Transports Canada et du Bureau du Conseil privé. Diverses mesures législatives ont également été prises pour permettre au Canada de réagir aux menaces qui évoluent constamment. Le CST et le SCRS continuent de collaborer étroitement depuis le 11 septembre et de concentrer leurs efforts communs sur le terrorisme et d'autres menaces contre la sécurité.

La politique de sécurité nationale prévoit d'autres mesures en vue d'accroître les moyens consacrés à la cueillette et à l'évaluation du renseignement et de renforcer les mécanismes de responsabilisation et d'examen.

## **Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale**

### *Centre d'évaluation intégrée des menaces*

Le nouveau Centre d'évaluation intégrée des menaces (CEIM) a entrepris ses activités en octobre 2004. Il fait partie du SCRS et travaille de concert avec le Conseiller national de la sécurité auprès du Premier ministre. En plus de comprendre des membres du personnel du SCRS, le CEIM compte des représentants de Sécurité publique et Protection civile Canada, de la Gendarmerie royale du Canada, du CST, du ministère de la Défense nationale, des Affaires étrangères, de Transports Canada, de l'ASFC et du Bureau du Conseil privé.

Le rôle principal du CEIM consiste à produire des évaluations exhaustives de la menace et à les diffuser en temps opportun auprès des membres de la collectivité du renseignement, des décideurs et des intervenants de première ligne concernés. Ces évaluations permettent au gouvernement de mieux coordonner les activités visant à contrer une menace possible et de prévenir ou réduire les risques pour la sécurité publique.

Selon le niveau de classification de sécurité, les évaluations des menaces produites par le CEIM peuvent être communiquées à d'autres ordres de gouvernement au Canada, aux partenaires du secteur privé et aux organismes alliés à l'étranger. Le CEIM assure la liaison avec le National Counterterrorism Center aux États-Unis et des centres analogues au Royaume-Uni, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Plus de 40 évaluations ont été déjà produites et mises à la disposition de nos principaux partenaires selon les besoins.

### *Concentration et augmentation des moyens et des efforts dans le domaine du renseignement de sécurité*

Au cours de l'année écoulée, le CST a grandement intensifié les moyens et les efforts qu'il consacre à la cueillette de renseignements de sécurité.

À titre d'exemple, son bureau de lutte contre le terrorisme fonctionne désormais sept jours par semaine. Il a embauché de nouveaux analystes et a accordé le plus haut niveau de priorité aux efforts antiterroristes et de sécurité de ses services de renseignement électromagnétique (SIGINT). Compte tenu des menaces visant la sécurité du Canada et de ses alliés, le CST consacre une proportion accrue de ses efforts au renseignement de sécurité.

Le CST a adopté un plan de mise en œuvre et un cadre de mesure du rendement pluriannuel pour le programme SIGINT en vue de renforcer ses capacités ultraperfectionnées de collecte de renseignements. Les améliorations apportées à ses activités de cueillette lui ont permis d'accroître son intégration technique aux services de renseignement électromagnétique des alliés du Canada.

Des représentants du SIGINT, du CST, ont été affectés au CEIM. Le CST a également augmenté ses effectifs chargés du soutien des opérations des Forces canadiennes et a pris des mesures pour renforcer l'ensemble de ses activités de recrutement et d'embauche. En 2005-2006, le CST continuera à intégrer des membres de son personnel au sein d'organismes canadiens et alliés clés afin de faire mieux connaître ses capacités de renseignement électromagnétique étranger et d'améliorer l'échange d'information.

En raison du caractère international des menaces posées par les groupes et les réseaux terroristes dont les projets et les intentions concernent directement des intérêts canadiens et la sécurité des Canadiens, il est essentiel que le SCRS continue d'intensifier ses efforts de cueillette de renseignements à l'étranger. Il doit pouvoir faire rapport au gouvernement sur les menaces imminentes, constantes ou nouvelles contre des Canadiens au pays ou à l'étranger. Des fonds étaient prévus dans les budgets de 2004 et 2005 pour accroître ces moyens.

#### *Mécanisme d'examen des activités de la GRC liées à la sécurité nationale*

Plusieurs activités liées au renseignement de sécurité se déroulent forcément à l'abri du regard du public. Le Canada s'est doté d'un certain nombre de mécanismes efficaces pour veiller à ce que les organismes de sécurité exercent leurs pouvoirs et mènent leurs activités conformément aux lois et aux politiques canadiennes. Parmi ces mécanismes figurent le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et l'inspecteur général du SCRS, de même que le commissaire du CST et la Commission des plaintes du public contre la GRC.

Le gouvernement a proposé d'établir un nouveau mécanisme d'examen indépendant des activités de la GRC liées à la sécurité nationale. Le juge Dennis O'Connor s'est vu confier la mission, dans le cadre de son mandat pour la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar, de formuler des recommandations à l'égard d'un tel mécanisme.

En collaboration avec un comité consultatif, le juge O'Connor a rendu publics un document de consultation et des documents de référence pour examen et commentaires. La date limite pour soumettre des observations était le 21 février 2005. Au 1<sup>er</sup> avril 2005, la Commission avait reçu 18 mémoires. Le juge O'Connor tiendra des consultations publiques et privées en 2005 avant de présenter son rapport final et ses recommandations.

# Planification et gestion des opérations d'urgence

## Points saillants

- Le nouveau Centre des opérations du gouvernement exerce ses activités 24 heures par jour, 7 jours par semaine.
- Le Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques a été mis sur pied en février 2005. Il a pour mandat de traiter les menaces et les attaques visant les infrastructures cybernétiques essentielles du Canada, 24 heures par jour, 7 jours par semaine.
- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont établi un forum permanent de haut niveau sur les urgences.
- En janvier 2005, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la gestion des urgences se sont réunis pour la première fois en 11 ans.
- Le gouvernement a rendu public un énoncé de position relativement à une stratégie nationale pour la protection des infrastructures essentielles.
- En janvier 2005, le Centre de la sécurité des télécommunications a tenu un forum sur la cyberprotection, qui a réuni des décideurs du gouvernement, des professionnels de la sécurité informatique et des représentants du secteur privé dans le but de mieux aligner les efforts du gouvernement du Canada en matière de sécurité informatique sur la politique de sécurité nationale.
- Le Canada a participé avec les États-Unis et le Royaume-Uni à un important exercice de lutte contre le terrorisme.
- Le 31 mars 2005, le gouvernement a publié *La Stratégie en matière chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN) du gouvernement du Canada*.
- L'élaboration et la mise en œuvre du Système national d'intervention en cas d'urgence se poursuivent sous la direction de Sécurité publique et Protection civile Canada.
- Le budget de 2005 affecte une somme de 56 millions de dollars sur cinq ans à diverses initiatives de gestion des urgences, dont un réseau de communications secrètes; la Table ronde transculturelle et le forum fédéral-provincial-territorial sur les urgences; les plans de maintien des activités des ministères fédéraux; et la protection des installations énergétiques essentielles.

## Contexte

Le séisme dans l'océan Indien et les tsunamis qu'il a fait déferler sur de nombreuses parties de l'Asie et de l'Afrique de l'Est en décembre 2004 sont une illustration frappante du pouvoir des forces de la nature de décimer des populations, de détruire leurs moyens de subsistance, de semer la destruction, de perturber des économies entières, de ravager de vastes régions géographiques et d'effacer les progrès réalisés sur le plan du développement au prix d'efforts considérables et avec l'aide de la communauté internationale. La réaction du Canada à la crise a inclus le déploiement de l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe des Forces canadiennes et les contributions que nous continuons d'apporter à l'effort de relèvement et de reconstruction des pays frappés. Les Canadiens ont manifesté un élan de générosité sans précédent en versant des dons privés de près de 200 millions de dollars aux organismes de secours humanitaires.

Le Canada a connu ses propres catastrophes naturelles au cours des dernières années. Bien qu'ils ne se comparent pas à l'ampleur de la crise en Asie du Sud-Est, les tempêtes de verglas, les pannes d'électricité, les inondations, les feux de forêt et les urgences médicales comme la crise du syndrome respiratoire aigu sévère ont fait ressortir la nécessité de mettre en place des mécanismes d'intervention appropriés aux échelons local, provincial et fédéral. Associés à des événements comme ceux du 11 septembre 2001 et à la possibilité d'un attentat terroriste en sol canadien, ces urgences nous ont fait prendre conscience de la nécessité de moderniser et de transformer notre système national de gestion des urgences.

La politique de sécurité nationale comprend un certain nombre d'engagements qui aideront le Canada à se doter d'un système national intégré et moderne de soutien aux intervenants de première ligne, lesquels sont les piliers de notre système de gestion des urgences. Dans le prolongement des mesures prises à ce jour, et en reconnaissance du fait qu'il n'aura souvent qu'un rôle de soutien à jouer dans la gestion des urgences par les provinces et les territoires, les collectivités et le secteur privé, le gouvernement concentre ses efforts sur les éléments suivants :

- veiller à ce que l'état de préparation aux urgences de l'administration fédérale soit adéquat, en comblant les lacunes les plus prioritaires;
- amorcer un processus de collaboration en vue de déterminer comment moderniser collectivement le système national de gestion des urgences.

Le budget de 2005 prévoit un financement de 56 millions de dollars sur cinq ans pour des initiatives de gestion des urgences.

## **Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale**

### *Coordination stratégique*

Le gouvernement du Canada a rempli un engagement clé de la politique de sécurité nationale en mettant sur pied le Centre des opérations du gouvernement (COG) au sein de Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC). Le COG, situé à Ottawa, permet d'assurer en permanence une coordination et un soutien stables à l'ensemble du gouvernement et aux principaux acteurs nationaux, en réponse à des événements imminents ou en cours qui touchent l'intérêt national. De plus, il reçoit et distribue l'information concernant les menaces éventuelles à la sécurité des Canadiens et des infrastructures essentielles du Canada.

Au besoin, le COG peut rapidement décupler ses ressources et servir de point de convergence pour les opérations gouvernementales d'urgence. Il peut aider les représentants officiels d'autres ministères et organismes à analyser l'information et à réagir à l'évolution d'une situation d'urgence et aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à soutenir les autorités locales et les intervenants de première ligne. Les efforts se poursuivent en vue de renforcer les capacités du COG et de moderniser encore davantage les systèmes de mesures d'urgence du gouvernement du Canada.

SPPCC s'est également vu confier la tâche, aux termes de la politique de sécurité nationale, de renforcer la mise à l'essai et la vérification des responsabilités et activités clés des autres ministères en matière de sécurité. Le travail se poursuit en vue de doter SPPCC des ressources et des outils nécessaires pour vérifier les plans de maintien des activités que les autres ministères et organismes ont mis en place afin de pouvoir poursuivre leurs activités pendant une urgence. Le Bureau du vérificateur général, la Commission canadienne des droits de la personne et le Centre d'excellence en vérification interne ont été consultés au sujet de diverses stratégies de vérification et d'examen. La vérification des plans de maintien des activités devrait débuter en 2005-2006. Le budget de 2005 consacre une somme de 1,5 million de dollars sur deux ans à l'accélération de ce travail. De plus, des stratégies seront élaborées en 2005-2006 pour faire en sorte que tous les ministères et organismes fédéraux disposent de plans de mesures d'urgence, qu'ils révisent et mettent à l'essai périodiquement.

Dans le cadre de son engagement d'assurer une coordination et un soutien stables à l'ensemble du gouvernement et aux intervenants nationaux en cas d'urgence, le gouvernement a annoncé la création du Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques (CCRIC) en février 2005. Le CCRIC, qui fait partie du COG, est un point de coordination nationale de la cybersécurité. Il permet de traiter, 24 heures par jour, 7 jours par semaine, les menaces et les attaques ayant une incidence sur les infrastructures essentielles du Canada et assure les services suivants aux propriétaires et aux responsables d'infrastructures essentielles :

- intervention en cas d'incident et coordination des interventions;
- surveillance et analyse du contexte de la menace cybernétique « surveillance et avertissement »;
- conseils techniques en matière de sécurité informatique;
- renforcement des capacités à l'échelle nationale (normes, pratiques exemplaires, sensibilisation, éducation).

Comme il s'y est engagé, le gouvernement travaille à actualiser la *Loi sur la protection civile*, qui date de l'époque de la guerre froide et ne tient pas compte du climat actuel de menace, ni des nouvelles notions en matière de gestion des urgences. Il faut élargir la portée de la *Loi* en fonction d'un système national intégré de gestion des urgences englobant des programmes d'atténuation, la protection des infrastructures essentielles, la sécurité cybernétique, l'échange de renseignements entre les ministères et les organismes fédéraux, les ententes avec les partenaires de l'étranger et du secteur privé, et la protection des renseignements sensibles du secteur privé. À cette fin, les réformes semblables effectuées ailleurs dans le monde ont été examinées, et un document de discussion, en voie de rédaction, doit servir de base à de vastes consultations auprès des Canadiens à compter du printemps 2005. Le gouvernement se propose de présenter des options en vue de l'actualisation de la *Loi sur la protection civile* d'ici l'automne 2005.

Par ailleurs, l'examen des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) est en cours, de concert avec les provinces et les territoires, de manière à garantir une mise en œuvre cohérente, à améliorer la coopération fédérale–provinciale–territoriale et à assurer une réponse globale du gouvernement fédéral. Dans le cadre de cet effort, le gouvernement élabore des principes directeurs applicables à d'autres instruments fédéraux afin de conclure ces accords dans les cas d'urgences relatives à la santé humaine ou animale. De plus, il examine



l'ensemble des programmes nationaux et des instruments juridiques actuels pour accroître leur applicabilité aux interventions d'urgence et aux mesures de rétablissement.

Des propositions préliminaires concernant les modifications aux AAFCC et aux instruments complémentaires ont été présentées aux ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la gestion des urgences, qui étaient réunis à Ottawa le 24 janvier 2005. Cette rencontre, la première depuis plus d'une dizaine d'années, a permis aux gouvernements de réitérer leur engagement collectif de mieux évaluer, gérer et atténuer les risques pour la population canadienne et de mieux planifier les interventions d'urgence dans tout le pays.

Ainsi que le propose la politique de sécurité nationale, les ministres ont convenu d'établir un forum de haut niveau sur les urgences et de se réunir chaque année pour travailler ensemble à améliorer la gestion des urgences. Un forum parallèle des sous-ministres fédéraux–provinciaux–territoriaux responsables de la gestion des urgences a été établi. Grâce au financement fourni dans le budget de 2005, ces forums formuleront des conseils, des orientations et des recommandations sur des stratégies pour préparer les autorités à gérer toute la gamme des dangers et des menaces qui pourraient donner lieu à une situation d'urgence au Canada.

Les ministres ont également approuvé un plan de travail en huit points qui comprend :

- un effort concerté pour améliorer et renforcer le cadre d'intervention en cas d'urgence afin d'harmoniser le système fédéral de sorte qu'il soit complémentaire à chaque système provincial et territorial d'ici l'automne 2005;
- la poursuite des discussions visant à renforcer les AAFCC et l'élaboration d'options d'aide financière en cas de catastrophe, qui ne sont pas prévues dans les AAFCC actuels;
- la poursuite des travaux visant à préparer un inventaire national des programmes d'aide financière en cas de catastrophe et à inclure les programmes provinciaux et territoriaux dans l'inventaire fédéral existant pour faciliter la présentation d'une demande d'aide (l'Ontario sera la première province à lier son inventaire de programmes à l'inventaire fédéral);

- la préparation d'options en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale d'atténuation des catastrophes dont le but serait de réduire les risques, les conséquences et les coûts associés aux catastrophes naturelles comme les ouragans, les tempêtes de verglas et les inondations;
- l'examen et la mise à jour du plan d'action de la stratégie de formation pour 2005-2010 afin d'assurer une formation progressive et durable sur la gestion des urgences au Canada;
- l'établissement d'un calendrier complet d'exercices conjoints fédéraux–provinciaux–territoriaux d'intervention en cas d'urgence;
- l'accélération de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'alertes publiques, sous la direction d'Industrie Canada;
- l'élaboration d'un plan de travail pour une stratégie nationale de protection des infrastructures essentielles.

La politique de sécurité nationale réaffirme l'engagement du gouvernement de loger dans les mêmes locaux, lorsque c'est faisable, les centres des opérations d'urgence fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux pour s'assurer que les fonctionnaires établissent de solides pratiques de collaboration et sont en mesure d'intervenir de façon harmonieuse dans les situations d'urgence. Les regroupements ont progressé à divers rythmes selon les cas. Ainsi, les centres fédéral et provincial des opérations d'urgence occupent les mêmes locaux à l'Île-du-Prince-Édouard; des centres fédéraux, provinciaux et municipaux ont été regroupés en Nouvelle-Écosse; et SPPCC, la Gendarmerie royale du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont annoncé leur intention de mettre sur pied un centre intégré des opérations d'urgence à Yellowknife. Les discussions se poursuivent en vue d'un regroupement avec d'autres partenaires en Ontario, en Colombie-Britannique, au Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest.

### *Infrastructures essentielles et cybersécurité*

Lorsqu'ils se sont réunis à Ottawa en janvier 2005, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la gestion des urgences ont convenu, rappelons-le, d'élaborer un plan de travail pour une stratégie nationale de protection des infrastructures essentielles. En réalité, une somme considérable de travail a déjà été accomplie avec

les provinces et les territoires pour éviter qu'une perturbation ou la destruction des infrastructures essentielles du Canada ne compromette la santé, la sécurité et le bien-être économique des Canadiens, ou le bon fonctionnement de leurs gouvernements.

Le 10 novembre 2004, SPPCC rendait public l'*Énoncé de position du gouvernement du Canada relativement à une stratégie nationale pour la protection des infrastructures essentielles*. Ce document expose la position du gouvernement à l'égard des éléments essentiels d'une stratégie pour la protection des infrastructures essentielles et servira à alimenter un dialogue national sur l'élaboration d'une stratégie canadienne solide et tournée vers l'avenir. Afin de stimuler un dialogue utile et fructueux, des assemblées publiques régionales bien ciblées se tiendront en présence de hauts responsables des provinces, des territoires et du secteur privé. Nos principaux partenaires étrangers, notamment les États-Unis, seront également consultés sur cette stratégie, qui devrait être prête à l'automne 2005.

Le budget de 2005 prévoit du financement pour poursuivre la collaboration avec les États-Unis au sujet du plan d'action canado-américain d'évaluation de la vulnérabilité des installations énergétiques transfrontalières essentielles, et pour mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail Canada–États-Unis sur la panne d'électricité de 2003 dans plusieurs États du nord-est américain et en Ontario. Le budget de 2005 affecte en outre 16 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir une collaboration accrue entre des chercheurs du gouvernement, du milieu universitaire et du secteur privé en matière de sciences et de technologie appliquées à la vulnérabilité de l'infrastructure essentielle et à la protection contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires et contre les explosifs. Ces efforts s'inscrivent dans une vaste initiative en voie d'élaboration, soit le Programme technique de sécurité publique. Ce programme aura pour but de remédier aux lacunes en matière de sciences et technologie du point de vue de la sécurité publique selon une approche tous risques. Il s'agira de renforcer les assises scientifiques et technologiques du système de gestion des opérations d'urgence du Canada et nos capacités d'atténuation, de préparation, d'intervention et de redressement face à des urgences complexes.

En tant qu'élément clé de son engagement d'améliorer la protection des infrastructures essentielles au Canada, le gouvernement a entrepris de renforcer sa capacité de prévoir les attaques cybernétiques provenant de l'intérieur du pays ou de l'étranger et de les prévenir (une grande partie des infrastructures essentielles du Canada sont raccordées à des réseaux internationaux). Le Centre de la sécurité des télécommunications (CST), principal organisme technique du Canada en matière de sécurité des technologies de l'information, a pris diverses mesures en vue de mieux

protéger les infrastructures informatiques du Canada. Il a notamment travaillé au renforcement des capacités, à la sensibilisation et à l'accroissement de la collaboration, tant au sein du gouvernement qu'avec nos partenaires à l'étranger et dans l'industrie.

Depuis la publication de la politique de sécurité nationale, le CST s'est attaché à restructurer ses programmes et à trouver des moyens novateurs de renforcer sa capacité de prédire les événements cybernétiques qui pourraient avoir une incidence sur les infrastructures essentielles du Canada ou de nos alliés, qu'il s'agisse de détection et d'alerte rapides, de moyens de défense cybernétique avancés, d'analyse des tendances et de prévision.

Le CST a renforcé ses capacités d'analyse prévisionnelle et préventive afin de mieux assurer la sécurité des systèmes les plus importants du gouvernement du Canada et de pouvoir mieux renseigner les hauts responsables sur le climat de menace. À cette fin, le CST a entrepris de produire des rapports à l'intention de certains ministères clés sur les menaces de toutes sortes et la vulnérabilité. Il est également en train d'évaluer les dispositifs de sécurité des ministères fédéraux afin de les aider à les renforcer.

Pour soutenir les efforts du gouvernement en vue d'améliorer l'interopérabilité de ses services avec les intervenants, le CST fournit des avis techniques, des conseils et des solutions en matière d'architecture afin d'établir un réseau proposé de communications secrètes. Il appuie en outre l'objectif du gouvernement quant à la mise en place de services informatiques communs et partagés, qui faciliteront la réaction aux incidents cybernétiques. Le CST pilote aussi le Projet de modernisation de la cryptographie au Canada, un grand projet de l'État visant à remplacer les systèmes classifiés vieillissants et à assurer la sécurité des communications gouvernementales et l'interopérabilité avec nos alliés.

D'autre part, le CST s'est employé à renforcer ses capacités internes, de même que celles de l'ensemble de l'administration fédérale, en mettant à contribution le secteur privé pour élargir sensiblement la gamme des services de sécurité informatique dont disposent les ministères et organismes, et ce, en incluant des modules sur la sécurité informatique dans la formation des gestionnaires fédéraux. En janvier 2005, le CST a tenu un Forum sur la cyberprotection, qui a réuni des décideurs du gouvernement, des professionnels de la sécurité informatique et des représentants du secteur privé dans le but de mieux aligner les efforts du gouvernement du Canada en matière de sécurité informatique sur la politique de sécurité nationale.

Le gouvernement s'est également engagé à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie nationale de cybersécurité afin de réduire la vulnérabilité du Canada aux attaques et aux incidents cybernétiques. Les consultations se poursuivent avec les principaux secteurs des infrastructures essentielles sur la composition d'un groupe de travail qui examinera l'état actuel de la sécurité cybernétique au Canada, évaluera la nature et la portée de la menace contre l'espace cybernétique canadien, encouragera l'établissement d'un vaste réseau d'échange de renseignements et de collaboration entre les secteurs public et privé, et élaborera la stratégie nationale de cybersécurité du Canada.

### Réunion des acteurs clés

La réunion de janvier 2005 des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la gestion des urgences a permis de rassembler les partenaires clés de toutes les régions du pays. Les questions de sécurité et de gestion des urgences ont également été abordées à l'occasion d'autres réunions de fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que de rencontres, tout au long de l'année, entre des représentants du gouvernement et du secteur privé.

Le Canada continue également de travailler en étroite collaboration avec certains de ses alliés, les États-Unis en particulier, en vue d'améliorer de manière constante la gestion des urgences à l'échelle continentale et internationale. SPPCC a établi de solides relations de travail avec le département américain de la sécurité intérieure pour ce qui est de renforcer la protection de l'Amérique du Nord et d'assurer la stabilité, la sécurité et l'ouverture de la frontière.

En avril 2005, le Canada a collaboré avec les États-Unis et le Royaume-Uni dans le cadre de TRIPLE PLAY / TOPOFF 3 / ATLANTIC BLUE, un important exercice de lutte contre le terrorisme. La partie canadienne de l'exercice, surnommée TRIPLE PLAY, a permis d'évaluer la capacité du Canada d'agir de manière rapide, décisive et efficace de concert avec ses partenaires en cas d'attentat terroriste ou d'une autre situation d'urgence.

### Système national d'intervention en cas d'urgence

La politique de sécurité nationale engage le gouvernement à mettre en place un Système national d'intervention en cas d'urgence (SNIU) permettant de diffuser des avertissements, des avis et des mises en garde publiques. Le SNIU est conçu pour coordonner l'intervention du gouvernement fédéral dans toutes les situations d'urgence d'envergure nationale. La structure d'intervention peut être activée en totalité ou en partie, selon une échelle de mobilisation graduelle, pour réagir à toute

situation d'urgence imminente, en cours ou nouvelle. Les interventions nationales dans le cadre du SNIU peuvent également comprendre la diffusion d'un avertissement, d'un avis ou d'une mise en garde publique.

L'élaboration et la mise en œuvre du SNIU se poursuit sous la direction de SPPCC. Ainsi, un système de notification visant à informer les cadres supérieurs a été mis en place. Un système d'avertissement est en voie d'élaboration pour les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que les organisations du secteur privé aptes à prendre des mesures dans les situations d'urgence. Des options en vue d'établir un système d'alerte publique pour le Canada sont en délibéré, sous la direction d'Industrie Canada. On a entrepris d'améliorer le cadre fédéral d'intervention en cas d'urgence, de manière à harmoniser le système fédéral avec les systèmes provinciaux et territoriaux d'ici l'automne 2005.

Le développement du SNIU se poursuivra au cours des prochains mois, notamment par la mise au point de processus et d'outils stratégiques essentiels tels que le Service national de transport en cas d'urgence.

*La stratégie du gouvernement relative aux menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires*

Le 31 mars 2005, la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a publié *La Stratégie en matière chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN) du gouvernement du Canada*. Cette stratégie vise à protéger le Canada et la population canadienne en prévoyant toutes les mesures possibles pour prévenir le terrorisme CBRN, de même que pour intervenir efficacement en cas d'incident et en atténuer les conséquences. La stratégie fournit un cadre détaillé de haut niveau qui guide les activités actuelles de même que les plans, les politiques et les initiatives de financement futurs.

Dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie au nom du gouvernement du Canada, SPPCC a consulté d'autres ministères et organismes fédéraux, des provinces et territoires, de même que des intervenants de première ligne. La participation des parties intéressées, et la prise en compte de leurs observations, se poursuivront à mesure que SPPCC avancera dans la mise en œuvre de la stratégie.

# Urgences touchant la santé publique

## Points saillants

- Le gouvernement a créé l'Agence de santé publique du Canada et a nommé le premier administrateur en chef de la santé publique du Canada.
- Le gouvernement a mis sur pied le Bureau national des équipes d'intervention sanitaire d'urgence.
- Le gouvernement a doté le Laboratoire national de microbiologie d'un centre ultramoderne des opérations d'urgence.
- Le gouvernement a mis en place les éléments clés du Centre canadien de renseignements et de surveillance des éclosions.
- Le gouvernement a alloué une somme de 300 millions de dollars aux provinces et aux territoires aux fins de la Stratégie nationale d'immunisation.
- Le gouvernement a versé 100 millions de dollars aux provinces et aux territoires pour soulager la pression sur les services de santé publique de première ligne et pour combler des lacunes immédiates en matière de capacité.
- Le gouvernement a affecté 24 millions de dollars à la création d'une réserve nationale d'antiviraux pour contrer une éventuelle pandémie de grippe.
- Le budget de 2005 prévoit une somme de 34 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer notre préparation en vue d'une pandémie de grippe.

## **Contexte**

Les questions de santé publique doivent être au premier plan du débat touchant la sécurité nationale. Les Canadiens comptent sur leurs gouvernements pour protéger leur santé contre les risques associés aux événements et aux catastrophes d'origine naturelle, tels les inondations, séismes, incendies et flambées de maladies infectieuses très dangereuses et contre les accidents et les actes criminels ou terroristes perpétrés dans lesquels des produits explosifs, chimiques ou radiologiques ou des menaces biologiques ont joué un rôle.

De telles menaces – et les interventions qu'elles nécessitent – concernent diverses instances au Canada. En outre, la collaboration avec des partenaires étrangers est parfois nécessaire. La crise du syndrome respiratoire aigu sévère en 2003 a mis en relief certains problèmes qu'il faut absolument régler pour rendre l'architecture canadienne de santé publique résistante, à savoir :

- un manque de clarté quant au leadership, aux pouvoirs législatifs et aux rôles et responsabilités des diverses administrations;
- l'inégalité des moyens et de la coordination au sein des administrations et entre elles, particulièrement en ce qui concerne la recherche-développement, la surveillance et l'intervention d'urgence;
- un manque de ressources humaines dans le domaine de la santé publique.

La politique de sécurité nationale recense les mesures à prendre pour combler les principales lacunes de notre capacité d'intervention lors d'urgences touchant la santé publique. Elle énonce également de nouveau le processus multipartite que le gouvernement a exposé en vue de moderniser notre système de réaction aux urgences touchant la santé publique.

## **Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale**

### *Coordination stratégique*

L'Agence de santé publique du Canada – dont la création, annoncée par le premier ministre le 12 décembre 2003, figurait parmi les priorités mentionnées dans la politique de sécurité nationale – a vu le jour en septembre 2004. Établie afin de renforcer la capacité du Canada en matière de santé publique et de réaction aux situations d'urgence, et d'élaborer des stratégies nationales pour gérer les maladies infectieuses et chroniques, l'Agence est dirigée par le premier administrateur en chef de la santé publique du Canada, le docteur David Butler-Jones. Ce dernier a été nommé le 24 septembre 2004.

L'Agence de santé publique du Canada servira de pivot pour la surveillance médicale, l'identification des menaces à la santé publique, la prévention des maladies et les programmes de lutte contre les maladies. L'objectif est de créer un système de santé publique efficace et coordonné à l'échelle nationale. L'Agence collaborera avec les provinces, les territoires et d'autres ministères et organismes fédéraux dans divers dossiers, notamment la planification des mesures d'urgence, ainsi que la préparation et l'intervention en ce qui a trait aux urgences touchant la santé publique.



L'Agence a des bureaux à Winnipeg et à Ottawa; des gestionnaires, du personnel de même que des compétences spécialisées se trouvent aussi dans les bureaux régionaux situés à Vancouver, à Edmonton, à Winnipeg, à Toronto, à Guelph, à Montréal et à Halifax. L'Agence travaillera de près avec une série de centres nationaux de collaboration qui seront mis sur pied. Ces centres agiront en tant que points de convergence nationale dont les activités pour l'avancement et la diffusion des connaissances renforceront la capacité du Canada d'élaborer des politiques de santé publique et appuieront les praticiens de la santé publique à tous les niveaux du système.

Sur le plan international, l'Agence agira en tant que centre de liaison pour faire profiter le reste du monde de l'expertise canadienne et assurer l'application de la recherche-développement internationale à des programmes et à des politiques de santé publique au Canada. Elle jouera un rôle de leadership et de consultation technique en santé publique auprès de partenaires mondiaux tels que l'Organisation mondiale de la santé, les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis et le nouveau Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies.

L'Agence a été créée par décret. Le gouvernement présentera un projet de loi pour lui conférer un mandat législatif et pour définir des éléments tels que le rôle de l'administrateur en chef de la santé publique, le mandat, les pouvoirs et les attributions de l'Agence et les mécanismes financiers.

### Renforcement de la capacité nationale

Le renforcement de la capacité de réaction du Canada aux urgences touchant la santé constitue une priorité. La mise en place, par l'Agence de santé publique du Canada, du Cadre national de gestion des situations d'urgence en santé représente une initiative clé à cet égard. L'Agence a utilisé ce cadre pour faire appel à la collaboration du conseil provincial-territorial des directeurs de la gestion des urgences sanitaires et du conseil des directeurs de services sociaux d'urgence, et elle a obtenu un consensus à l'échelle nationale sur le système national pour la gestion des urgences sanitaires. Ce dernier est favorable au Système national d'intervention en cas d'urgence de Sécurité publique et Protection civile Canada, et il s'harmonise avec lui.

Le gouvernement a mis sur pied le Bureau national des équipes d'intervention sanitaire d'urgence, celles-ci étant composées de professionnels de la santé bénévoles d'un peu partout au pays. Comme l'indique la politique de sécurité nationale, ces professionnels continueront de travailler dans divers établissements de soins de santé, mais ils seront formés et équipés pour travailler ensemble et venir en aide aux

administrations locales en cas d'urgence. Des discussions ont été entamées avec les partenaires provinciaux et territoriaux du gouvernement du Canada au sujet de la composition des équipes, des plans et des procédures opérationnels, des listes de vérification en vue du déploiement, des besoins d'équipement et de produits pharmaceutiques et d'autres éléments. Composées de quatre à huit personnes, des équipes d'intervention rapide mises sur pied au sein de l'Agence de santé publique du Canada ont pour mandat d'assurer la liaison avec les homologues provinciaux et territoriaux, de fournir une évaluation sur place des situations d'urgence et d'assurer une coordination rapide des équipes d'intervention sanitaire d'urgence une fois ces équipes opérationnelles.

L'Agence a commencé à faire l'achat des fournitures et de l'équipement nécessaires, y compris des tentes, civières, défibrillateurs et analyseurs cliniques pour un hôpital de campagne. Le développement d'une base de données sur les ressources professionnelles se poursuit. La sélection et la formation des membres des équipes débuteront à la fin de 2005, et les équipes devraient être entièrement prêtes au printemps 2006.

En février 2005, le gouvernement du Canada a annoncé une contribution de 24 millions de dollars pour la constitution d'une réserve nationale d'antiviraux en prévision d'une pandémie de grippe. Le financement fédéral, auquel s'ajoutent les contributions des partenaires provinciaux et territoriaux, permettra d'acheter l'antiviral oseltamivir (Tamiflu®), pour prévenir et traiter la grippe à ses débuts. Les contributions fédérales-provinciales-territoriales devraient permettre de constituer une réserve nationale d'oseltamivir de 16 millions de doses, ce qui correspond à l'objectif recommandé par un comité consultatif national d'experts pour le traitement des groupes désignés prioritaires en cas de pandémie de grippe. Le budget de 2005 prévoit une somme supplémentaire de 34 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer notre préparation en vue d'une pandémie de grippe.

On continue également de renouveler la Réserve nationale de secours, qui contient des produits pharmaceutiques, des instruments médicaux et d'autres fournitures essentielles pour équiper des hôpitaux mobiles et des mini-cliniques. La remise en état des hôpitaux d'urgence actuels se poursuit, et un groupe de travail sur l'examen stratégique a été chargé d'examiner en profondeur le contenu de la Réserve et son fonctionnement.

L'Agence de santé publique du Canada met en œuvre l'engagement énoncé dans la politique de sécurité nationale d'accroître la capacité du Laboratoire national de microbiologie, à Winnipeg, et celle du Laboratoire de lutte contre les zoonoses d'origine alimentaire, à Guelph. L'Agence a doté le Laboratoire national de microbiologie d'un

centre des opérations d'urgence ultramoderne. Ce dernier fait partie du Centre des opérations d'urgence de l'Agence, formé de deux centres – un à Winnipeg et un à Ottawa. La capacité du Laboratoire national de microbiologie en biosystématique pour la détection et le diagnostic rapides des menaces biologiques a été accrue, et des liens ont été établis entre les laboratoires fédéraux, provinciaux, territoriaux et internationaux au moyen de réseaux électroniques afin de réaliser la cartographie peptidique des micro-organismes. Les efforts se poursuivent pour doter le Canada de la capacité de mettre au point rapidement des vaccins pour de nouvelles maladies infectieuses et pour renforcer la capacité actuelle en matière de tests de manière à englober les nouveaux micro-organismes tels que la bactérie *C. difficile* et la grippe.

Afin d'aider à combler les pénuries de ressources humaines dans le secteur de la santé publique, l'élargissement du Programme canadien d'épidémiologie de terrain a été annoncé dans le cadre de la politique de sécurité nationale. Ce programme fédéral a été créé il y a 30 ans pour permettre aux médecins, infirmières, vétérinaires et autres professionnels de la santé d'acquérir une expérience sur le terrain grâce à des affectations de deux ans dans les domaines de l'épidémiologie, de la surveillance et des interventions d'urgence touchant la santé chaque année. Un plan a été conçu pour permettre de doubler le nombre de participants au Programme, le portant à 10 par année, à compter de septembre 2005. Le nombre d'affectations augmentera également pour fournir des renforts en cas d'urgence ou d'éclosion.

Toujours dans le but de remédier aux pénuries de ressources humaines, le gouvernement accordera un financement supplémentaire pour des bourses de recherche, des bourses d'études et des chaires dans le domaine de la santé publique. Un programme et des mécanismes sont en cours d'élaboration pour permettre le versement de ces nouveaux fonds aux étudiants, aux départements d'université et aux organisations locales de santé publique.

Le gouvernement améliore la surveillance de la santé publique par l'application de meilleures normes de collecte de données afin de faciliter la mise en commun de l'information sur la santé publique à l'échelle nationale. Un système Web de surveillance de l'information sur la santé publique (SISP-i) a été conçu, et il a été mis en place – ou est en voie de l'être – dans 7 des 13 provinces et territoires. Des discussions sur l'exploitation du SISP-i sont menées avec les autres provinces et territoires et les Premières Nations. De plus, une stratégie d'investissement a été approuvée pour l'infrastructure Santé, un système pancanadien de surveillance de la santé publique de 100 millions de dollars, et d'autres travaux seront effectués en 2005-2006.

L'Agence fait également des progrès quant à la mise en place du Centre canadien de renseignements et de surveillance des éclosions, un système d'alerte aux maladies en temps réel. Au mois de décembre 2004, les volets du Centre liés aux maladies entériques (d'origine alimentaire) et respiratoires avaient été appliqués à l'échelle nationale, et un système de surveillance de la grippe (FluWatch) accessible sur Internet avait été mis en place dans les provinces de l'Atlantique. Les efforts se poursuivront en 2005-2006 pour intégrer le Centre au Réseau canadien d'information sur la santé publique afin de faciliter les activités intergouvernementales d'alerte aux maladies infectieuses et les activités d'intervention. Se poursuit aussi l'élaboration de systèmes de surveillance nationale pour les pathogènes résistants aux antimicrobiens, les pathogènes entériques, les zoonoses non entériques et les nouvelles maladies (p. ex. la grippe aviaire) ainsi que les maladies d'origine hydrique.

Conformément à l'engagement pris dans le budget de 2004 et réitéré dans la politique de sécurité nationale, le gouvernement a versé 300 millions de dollars aux provinces et aux territoires dans le cadre de la Stratégie nationale d'immunisation. Ces fonds permettront de financer la mise en place sur une période de trois ans de programmes d'immunisation comprenant de nouveaux vaccins recommandés pour les enfants et les adolescents. Plusieurs provinces ont annoncé leur intention de mettre sur pied de nouveaux programmes d'immunisation, et certains gouvernements ont commencé à le faire.

De même, comme il s'y était engagé dans le budget de 2004, le gouvernement a versé 100 millions de dollars aux provinces et aux territoires pour réduire la pression sur les services de santé publique de première ligne et pour combler des lacunes immédiates en matière de capacité.

### *Collaboration avec les intervenants*

Le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler avec les provinces, les territoires et les autres ordres de gouvernement pour remédier aux points faibles, tirer parti des points forts et améliorer la collaboration en matière de santé publique. Les vastes consultations menées sur le mandat de l'Agence de santé publique du Canada et le rôle de l'administrateur en chef de la santé publique ont illustré cet esprit de collaboration et d'inclusion.

Plus d'une vingtaine de tables rondes ont été organisées avec plus de 450 intervenants et experts en santé publique de toutes les provinces et des territoires, y compris des dirigeants autochtones et des représentants de la Coalition canadienne pour la santé publique au

XXI<sup>e</sup> siècle. Le grand public a également pu faire ses observations par le truchement du site Web de l'Agence et en écrivant à la ministre d'État (Santé publique).

La ministre d'État (Santé publique), l'administrateur en chef de la santé publique du Canada, des représentants du Center for Disease Control and Prevention d'Atlanta et d'importants intervenants canadiens ont également tenu une table ronde sur les stratégies que l'Agence pourrait employer pour mobiliser les citoyens.

Les fruits de ces diverses consultations ont aidé à guider la transition vers la nouvelle Agence. La tenue de consultations avec divers intervenants au Canada et à l'étranger continuera de faire partie intégrante des activités de l'Agence de santé publique du Canada dans la poursuite de sa mission au cours des années à venir.

# Sécurité des transports

## Points saillants

- Les Forces canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada et la Garde côtière canadienne ont accru leur présence en mer; de même, le ministère des Pêches et des Océans a accru ses activités de surveillance aérienne.
- Le Canada et les États-Unis ont renforcé leur collaboration en matière de sécurité maritime.
- Le Programme de contribution pour la sûreté des installations maritimes est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2004 et contribuera à améliorer la sécurité dans les ports et les installations portuaires.
- Le Programme d'autorisation de sécurité en matière de transport, de Transports Canada, qui pour l'instant ne s'applique qu'aux travailleurs de l'aviation, sera élargi pour inclure les travailleurs du secteur maritime.
- L'application du Programme d'autorisation d'accès aux zones réglementées des aéroports a été renforcée, et le Programme de contrôle des non-passagers a été lancé pour accroître la sécurité dans les aéroports.
- Le Canada continue de collaborer avec les États-Unis et ses autres partenaires internationaux pour accroître la sécurité dans l'ensemble du système de transport intermodal.
- Transports Canada a entrepris l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité des transports.
- Dans son budget de 2005, le gouvernement alloue 222 millions de dollars sur cinq ans au renforcement de la sécurité maritime; 16 millions au renforcement de la sécurité aérienne; et 88 millions à l'Initiative relative à la sécurité des conteneurs.

## **Contexte**

Les transports sont l'épine dorsale de l'économie canadienne; notre réseau de routes, de chemins de fer, de voies navigables et de lignes aériennes permet d'assurer le transport des personnes et des marchandises dans tout le pays et partout dans le monde. Dans certaines parties du monde, cependant, l'infrastructure des transports est devenue une cible de choix, et même un outil, pour les organisations terroristes. L'attentat à la bombe contre le vol 182 d'Air India en 1985, dans lequel ont péri 329 personnes, dont 278 Canadiens, rappelle que le Canada

n'est pas à l'abri de ce genre d'attaques. Le 11 mars 2004, les attentats à la bombe perpétrés à Madrid, en Espagne, ont en outre incité le Canada à accorder une importance accrue à la sécurité des transports dans son industrie ferroviaire.

Le Canada doit continuer à contribuer à la sécurité du système de transport nord-américain et du système de transport international. Depuis les événements du 11 septembre 2001, le gouvernement a investi près de 3 milliards de dollars supplémentaires dans l'application de mesures visant à renforcer la sécurité de notre espace aérien, de nos routes et de nos voies navigables. Ces mesures comprenaient la création de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, l'installation de systèmes de détection d'explosifs dans les aéroports canadiens, l'installation de portes renforcées pour les postes de pilotage, la vérification améliorée des antécédents des employés d'aéroports, le renforcement de la collaboration Canada-États-Unis en matière de sécurité en Amérique du Nord, le resserrement de la surveillance des navires et le renforcement de la sécurité dans les installations maritimes ainsi que la mise à l'essai de technologies de pointe dans le domaine de l'inspection des cargaisons intermodales.

La politique de sécurité nationale confirme que le Canada continuera de collaborer avec les États-Unis et d'autres partenaires internationaux pour améliorer la sécurité de notre système de transport. D'importantes nouvelles initiatives sont mises en œuvre dans tous les modes de transport.

## **Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale**

### *Sécurité maritime*

La politique de sécurité nationale prévoit un plan en six points pour renforcer la sécurité maritime du Canada.

Premièrement, Transports Canada, Sécurité publique et Protection civile Canada, les Forces canadiennes et la Garde côtière canadienne (GCC), ayant tous un rôle à jouer pour assurer la sécurité des eaux canadiennes, poursuivent leurs travaux pour améliorer la coordination de la politique et des opérations en vue d'assurer un continuum concernant la gestion de la sécurité, de l'exécution de la réglementation jusqu'à l'abordage armé de navires. En outre, le groupe de travail interministériel sur la sécurité maritime, sous la direction de Transports Canada, élabore des procédures pour s'assurer de l'évaluation continue de la sécurité maritime au Canada et combler les lacunes cernées.

Deuxièmement, le gouvernement procède à l'établissement de centres d'opérations de la sécurité maritime (COSM) sur les côtes Est et Ouest (Halifax et Esquimalt). Sous la direction du Commandement maritime des Forces canadiennes, les COSM regrouperont du personnel de l'Agence des services frontaliers du Canada, de Transports Canada, de la GRC et de la GCC. Cette approche multipartite permettra de mobiliser toutes les ressources civiles et militaires nécessaires afin de détecter les menaces pour la sécurité maritime, de les évaluer et d'y réagir.

L'établissement de ces COSM et la construction de nouvelles installations sur les deux côtes nécessitent des travaux de planification et de dotation importants. Lorsqu'ils seront complètement fonctionnels, les deux COSM offriront des services 24 heures par jour, 7 jours par semaine, et ils seront en réseau avec les systèmes des Services de communications et de trafic maritimes de la GCC et du nouveau Centre des opérations du gouvernement (COG), à Ottawa. Entre-temps, les partenaires interorganismes ont mis en place des systèmes intérimaires dans les installations existantes du ministère de la Défense nationale.

Le gouvernement a récemment approuvé le financement destiné à la mise sur pied d'une équipe de conception chargée de faire des recommandations sur la création d'un COSM permanent pour la Voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs. En attendant, un COSM temporaire sera mis sur pied en 2005; il fournira une capacité d'analyses initiale et intégrera les activités de surveillance et de renseignement du gouvernement fédéral.

Troisièmement, les patrouilles marines de la GCC, de la GRC et des Forces canadiennes seront accrues, de même que la surveillance aérienne effectuée par le ministère des Pêches et des Océans (MPO) pour qu'elles soient plus en mesure d'intervenir, d'intercepter les navires qui présentent une menace pour le Canada et de les arraisonner.

Jusqu'à présent, ces activités ont eu lieu principalement sur la côte Est et la côte Ouest du Canada. Le ministère de la Défense nationale et le MPO ont reçu des fonds pour augmenter le nombre de jours de patrouille maritime, ce qui a permis aux Forces canadiennes d'accroître de 100 son nombre de jours en mer et au MPO d'accroître de 700 le nombre d'heures de surveillance aérienne. De plus, les fonds accordés à la GCC pour les activités de sécurité maritime lui ont permis de consacrer 1 382 jours en mer en 2004-2005. Des groupes tactiques d'intervention de la GRC ont été mis en place à Toronto et à Montréal pour accroître la surveillance de la Voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs.



Quatrièmement, le Canada mettra au point et gèrera un outil interorganismes destiné à améliorer la connaissance de la situation, à permettre une prise de décision éclairée et à faciliter la coordination des actions. Cet outil sera installé sur les navires *Kingston* des Forces canadiennes, sur les navires hauturiers de la GCC et aux COSM d'Esquimalt et de Halifax. Le but du projet est d'atteindre une capacité opérationnelle initiale en 2007 et une capacité opérationnelle totale en 2009.

Cinquièmement, le Canada vise également à collaborer plus étroitement avec les États-Unis pour protéger et défendre la sécurité maritime de nos côtes contiguës. Les travaux sont menés simultanément sur plusieurs fronts. Par exemple, Transports Canada et la Garde côtière américaine ont conclu un accord bilatéral concernant la mise en œuvre du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires et la reconnaissance réciproque de plans de sécurité approuvés. Ces deux organisations sont également responsables d'un projet pilote visant à vérifier tous les navires empruntant la Voie maritime du Saint-Laurent. Il s'agit d'une première étape dans le cadre d'un vaste effort pour élargir les approches conjointes, entre autres les systèmes de ciblage et de vérification des navires à risque, l'exécution de la loi et les communications. Le MDN et la Garde côtière américaine examinent les possibilités d'accroître le niveau de coordination entre les COSM et les centres d'opérations de la garde côtière américaine. D'autres occasions de collaborer avec les organismes de défense et de sécurité américains sont examinées, notamment du côté de la sécurité maritime. Le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, annoncé le 23 mars 2005 par le premier ministre du Canada, le président des États-Unis et le président du Mexique, engage les trois pays à élaborer et à mettre en place une stratégie pour accroître la sécurité dans les ports et le réseau de transport maritime en Amérique du Nord.

Sixièmement, la sécurité dans les ports et autres installations maritimes sera renforcée. À cette fin, Transports Canada instaurera prochainement des initiatives clés pour appuyer les améliorations apportées à la sécurité dans les installations maritimes canadiennes gérées par le secteur public ou le secteur privé. Le gouvernement a en outre approuvé dernièrement les fonds nécessaires au renforcement des équipes d'exécution de la loi de la GRC présentes dans les ports nationaux et l'élaboration d'un programme national de coordination concernant les rivages qui servira de point de contact spécialisé pour coordonner les actions des corps policiers locaux et les questions liées à la sécurité des rivages.

Le nouveau *Règlement sur la sûreté du transport maritime* est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2004. Il met en œuvre des dispositions du *Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires* au Canada. En outre, le Programme de contribution pour la sûreté des installations maritimes, une initiative triennale de 115 millions de dollars destinée à rehausser la sûreté des ports et des installations portuaires, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2004. La première phase de financement, annoncée en mars 2005, s'est traduite par des versements atteignant jusqu'à 23,5 millions de dollars pour 69 projets. Des fonds supplémentaires seront disponibles pour veiller à ce que les ports publics et les installations maritimes publiques sous la responsabilité de Transports Canada soient conformes aux nouvelles dispositions du *Règlement sur la sûreté du transport maritime*.

Dans son budget de 2005, le gouvernement alloue un montant de 222 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer la sécurité maritime du Canada et poursuivre la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale en six points.

### Sécurité de l'aviation

Depuis le 11 septembre 2001, le gouvernement du Canada a mis en place plusieurs mesures pour assurer la sécurité de l'aviation, et il continue de collaborer avec le secteur privé, ses partenaires internationaux et d'autres intervenants pour recenser et mettre en œuvre des stratégies permettant d'accroître la sécurité de tout le système de transport aérien. Le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité engage en outre le Canada, les États-Unis et le Mexique à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie pour établir des approches communes en matière de sécurité aérienne en Amérique du Nord.

En 2004, le Canada a présidé le Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), et il a contribué à l'élaboration de l'Initiative pour des déplacements internationaux sûrs et facilités, du G8, laquelle a déterminé 28 points prioritaires pour accroître la collaboration internationale des pays du G8 à la lutte antiterroriste. En outre, les travaux ont été amorcés sur les possibilités d'élaborer et de mettre en place des systèmes pour recevoir et évaluer l'information sur les passagers à des fins de sécurité nationale et aérienne, comme le prévoit la *Loi sur la sécurité publique*. Ces travaux seront appuyés par un engagement de 16 millions de dollars pour cinq ans prévu dans le budget de 2005.

Des stratégies sont également en cours d'élaboration pour améliorer la sûreté du fret aérien. Par exemple, Transports Canada a amorcé un examen approfondi de la sûreté du fret aérien et de la poste aérienne en vue d'élaborer, au cours de l'année 2005, des recommandations concernant les mesures réglementaires et non réglementaires. Le Ministère a également consulté les intervenants de l'industrie, d'autres ministères et des gouvernements étrangers, y compris les États-Unis et le Royaume-Uni, pour analyser les progrès réalisés en ce qui concerne la sûreté du fret aérien.

À l'automne 2004, les transporteurs aériens du Canada ont mis en œuvre un programme de formation pour le contrôle du fret aérien, et Transports Canada a lancé une campagne de sensibilisation sur les questions liées à la sûreté du fret aérien.

L'OACI a donné à ses pays membres jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour mettre en place des systèmes d'inspection des bagages enregistrés sur les vols internationaux. Le Canada est déjà sur la bonne voie pour atteindre cet objectif. Transports Canada et l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien ont accéléré la mise en œuvre grâce à des mesures intérimaires additionnelles pouvant être prises pour permettre une certaine forme de détection des explosifs avant la mise en place des installations permanentes.

#### Zones réglementées et contrôle des antécédents des travailleurs des transports

La politique de sécurité nationale comprend un engagement visant à améliorer et à étendre les exigences relatives au contrôle d'antécédents à un nombre plus étendu de travailleurs des transports. Des progrès ont été réalisés concernant plusieurs initiatives.

Le Programme d'autorisation de sécurité en matière de transport, de Transports Canada, qui pour l'instant ne s'applique qu'aux travailleurs de l'aviation, sera élargi pour inclure les travailleurs du secteur maritime. On examine également la possibilité d'étendre les exigences concernant le contrôle des antécédents à une gamme plus étendue de travailleurs des transports, et une attention particulière est accordée aux questions d'accès aux zones réglementées et au transport des matières dangereuses.

L'application du Programme d'autorisation d'accès aux zones réglementées des aéroports a été renforcée suivant les recommandations des intervenants. Des projets pilotes ont été mis en place pour faire l'essai d'un nouveau système d'accès aux zones réglementées qui repose sur des identificateurs biométriques. Le programme de contrôle des non-passagers, qui consiste à effectuer un contrôle aléatoire des

employés ayant accès aux zones réglementées, a été lancé pour accroître la sûreté des aéroports.

Des consultations publiques ont été effectuées sur le programme d'autorisation d'accès aux zones réglementées des installations maritimes, qui sera lancé à l'automne 2005 dans le cadre de modifications apportées au *Règlement sur la sûreté du transport maritime*. La mise en œuvre progressive du programme sera amorcée dans les trois ports canadiens les plus importants : Vancouver, Montréal et Halifax.

Les fonctionnaires des transports et des douanes canadiens et américains discutent également de la possibilité d'utiliser la carte du Programme d'expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES) comme mesure intérimaire de contrôle des antécédents, si nécessaire, pour les camionneurs canadiens qui transportent des marchandises dangereuses afin qu'ils puissent entrer aux États-Unis. La reconnaissance mutuelle du contrôle des antécédents aux fins de l'autorisation de sécurité en matière de transport est également envisagée en tant qu'élément d'une solution à long terme.

### Fret intermodal

Le Canada, les États-Unis et d'autres partenaires internationaux collaborent afin d'améliorer la sûreté du système de transport intermodal, et leur principal objectif consiste à empêcher l'exploitation du fret conteneurisé par les terroristes.

Des mesures visant à cerner et à filtrer le fret intermodal à haut risque ont déjà été prises en vertu de la Déclaration sur la frontière intelligente, signée avec les États-Unis en décembre 2001, notamment la mise en place d'équipes de ciblage conjointes dans les principaux ports de mer nord-américains et des exigences de préavis pour les expéditions à destination de l'Amérique du Nord. Le budget de 2005 prévoit une somme de 88 millions de dollars sur cinq ans pour permettre au Canada de participer avec les États-Unis à l'initiative relative à la sécurité des conteneurs, pour mettre en poste à l'étranger des agents de l'Agence des services frontaliers du Canada afin de collaborer avec leurs homologues dans d'autres pays au développement de meilleurs services de renseignement de sécurité, au partage des renseignements essentiels et à la vérification des inspections des conteneurs à destination de l'Amérique du Nord. Ces nouveaux fonds permettront également au Canada d'accroître la compatibilité de nos systèmes automatisés de ciblage et de partage d'information en ce qui concerne le fret à destination de l'Amérique du Nord qui est à haut risque.

Le gouvernement collabore avec le Québec, la Nouvelle-Écosse et d'autres intervenants canadiens et américains pour élaborer le projet de

sécurité du fret Canada–États-Unis. Ce projet servira à tester la technologie de sécurité des conteneurs dans trois cargaisons consécutives de fret intermodal provenant de pays étrangers, à destination des États-Unis, qui transitent par les ports de Halifax et de Montréal. Les travaux sur les initiatives de sécurité soulignés dans le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité se poursuivent.

### Évaluation de la menace et de la vulnérabilité

Le Canada collabore avec les États-Unis et d'autres pays membres du G8 pour mettre au point d'autres mesures devant assurer la sûreté du transport, notamment dans le cadre d'initiatives de collaboration visant à évaluer la menace et la vulnérabilité.

À titre d'exemple, en 2004, Transports Canada et la Transportation Security Administration américaine ont effectué conjointement des évaluations de la vulnérabilité des systèmes portatifs de défense antiaérienne (SPDAA) aux principaux aéroports. Le Canada a procédé également à des évaluations en solo à d'autres aéroports nationaux, et d'autres évaluations sont prévues pour 2005 dans des aéroports sélectionnés en fonction du risque qu'ils représentent.

Dans le cadre de l'Initiative pour des déplacements internationaux sûrs et facilités, le Canada et d'autres pays membres du G8 évaluent les méthodes d'évaluation de la vulnérabilité et élaborent des moyens d'atténuer la menace des SPDAA. En outre, le Canada et la Chine ont coparrainé un atelier sur la sécurité dans les aéroports dans le cadre du forum de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

Après la publication de la politique de sécurité nationale, Transports Canada a entamé l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité des transports afin d'assurer la sûreté et l'efficacité continues du flux de biens et de personnes. La stratégie permettra d'adopter une approche de gestion du risque afin de cerner les lacunes du système de transport et d'établir les principales priorités en matière de sécurité pour les années à venir. Les pratiques exemplaires d'autres pays seront également examinées pour améliorer la sécurité des transports. D'autres ministères, l'industrie et d'autres intervenants seront consultés sur la stratégie proposée.

# Sécurité à la frontière

## Points saillants

- Un nouveau passeport canadien doté de la technologie biométrique de reconnaissance faciale est mis à l'essai. Le nouveau passeport sera délivré aux Canadiens à compter d'août 2006.
- La mise en œuvre du projet d'identification en temps réel de la Gendarmerie royale du Canada est en cours.
- L'Entente sur les tiers pays sûrs Canada–États-Unis a été mise en œuvre à la frontière terrestre en décembre 2004.
- La mise en œuvre de la Déclaration sur la frontière intelligente Canada–États-Unis se poursuit. Le cinquième rapport d'étape a été publié en décembre 2004. Il fait état de progrès considérables sur un grand nombre des éléments du plan d'action en 32 points.
- Un cadre a été élaboré pour la mise en œuvre des projets pilotes de prédédouanement terrestre au pont Peace entre Buffalo et Fort Erie et à un autre poste frontalier entre le Canada et les États-Unis.
- Le Programme d'expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES) a été étendu à sept nouveaux postes frontaliers commerciaux à grand volume le long de la frontière terrestre canado-américaine.
- Le projet NEXUS-Aérien destiné à faciliter l'entrée des voyageurs à faible risque préautorisés, qui utilise la technologie biométrique de lecture des empreintes rétinienne, a été mis en œuvre à l'aéroport international de Vancouver en novembre 2004.

## **Contexte**

Le gouvernement du Canada s'est engagé à protéger le mieux-être social et économique et à protéger les droits et les libertés dont jouissent les Canadiens à titre de citoyens d'une société démocratique. Pour répondre à ces obligations fondamentales, le Canada doit collaborer de façon continue avec les États-Unis et les autres pays pour s'assurer que les frontières canadiennes restent ouvertes aux activités commerciales et aux voyageurs légitimes, mais fermées aux criminels et aux terroristes.

La gestion efficace des frontières est depuis longtemps une priorité pour le gouvernement, mais les attaques terroristes du 11 septembre 2001 ont souligné l'importance de renforcer la sûreté et l'efficacité de nos frontières aériennes, terrestres et maritimes. Immédiatement après les

attaques, de nombreuses initiatives ont été mises en œuvre pour améliorer la sûreté des frontières, et le gouvernement du Canada a continué à faire fond sur ces efforts dans les années qui ont suivi.

La plupart de ces travaux ont été réalisés dans le cadre de la Déclaration sur la frontière intelligente, signée par le Canada et les États-Unis en décembre 2001. La Déclaration sur la frontière intelligente et le plan d'action en 32 points ont permis au Canada et aux États-Unis de renforcer la sécurité et d'améliorer le mouvement légitime des marchandises et des personnes. Elle est devenue un modèle de collaboration qui a été examiné en profondeur par l'Organisation des États américains, le forum de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) ainsi que d'autres organisations.

## **Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale**

### *Renforcer l'intégrité des documents*

En mai 2003, l'OACI a annoncé que la biométrie de reconnaissance faciale serait dorénavant une norme internationale en matière de délivrance de documents de voyage, et servirait d'outil contre le terrorisme tout en respectant les libertés civiles. Plusieurs pays occidentaux commencent à adopter ces normes. En Grande-Bretagne, par exemple, le gouvernement a commencé récemment à délivrer des cartes d'identité nationales renfermant des identificateurs biométriques, y compris la reconnaissance du visage. Les États-Unis ont également institué une nouvelle exigence, qui entrera en vigueur en octobre 2005, pour les pays qui jouissent d'une dispense de visa pour entrer aux États-Unis; elle consistera à délivrer des passeports infalsifiables auxquels sera intégré un identificateur biométrique. Même si le Canada n'est pas obligé de se conformer à ces nouvelles exigences américaines, il a décidé d'adopter la nouvelle norme internationale en matière de documents de voyage afin d'améliorer la sécurité nationale et internationale et de continuer à être un chef de file mondial en matière de technologie des passeports.

Au Canada, la recherche-développement en matière de passeport électronique doté d'une puce va bon train. Des prototypes du livret de passeport ont été mis à l'essai pour vérifier leur interopérabilité avec les autres pays ainsi que la durabilité de la puce biométrique, qui doit être d'au moins cinq ans, soit la période de validité des passeports canadiens. Le gouvernement a également modifié le décret sur les passeports canadiens afin d'y ajouter une disposition concernant la technologie de reconnaissance faciale afin d'éliminer les demandes de passeport en double. D'ici la fin de 2005, lorsque les tests seront terminés, le Canada

amorcera progressivement la délivrance de passeports biométriques, en commençant par les passeports diplomatiques. Les nouveaux passeports seront délivrés aux Canadiens à compter du mois d'août 2006.

Passeport Canada veillera également à ce que les Canadiens qui se trouvent partout dans le monde reçoivent un passeport canadien qui soit d'aussi haute qualité. D'ici l'automne 2005, tous les passeports canadiens délivrés à l'étranger seront produits au Canada; les passeports respecteront donc les mêmes normes, peu importe où résident les Canadiens. Les missions consulaires canadiennes à l'étranger pourront délivrer sur place un nouveau passeport temporaire plus sûr pour les citoyens canadiens qui ont besoin d'un document de voyage de façon urgente.

Passeport Canada se prépare à modifier ses pratiques de vérification des antécédents des demandeurs. Afin de permettre un examen en profondeur des demandes qui le nécessitent, Passeport Canada établira deux catégories de demandeurs : ceux qui font une demande pour la première fois et ceux qui veulent renouveler des documents de voyage existants ou venus à échéance. Les politiques seront modifiées en conséquence et les processus réorganisés. Le Canada se dirigera éventuellement vers un modèle à deux volets : les nouvelles demandes et les demandes de renouvellement seront traitées différemment et séparément.

Dans le cadre de ses efforts visant à améliorer continuellement la vérification de l'identité des demandeurs, Passeport Canada participe à une initiative pluriministérielle baptisée Système national d'acheminement (SNA). Le SNA est un réseau national qui sera mis en place pour permettre de valider les renseignements sur l'état civil qui sont nécessaires à l'authentification de l'identité ou de la citoyenneté. Un élément du SNA – la fonction recherche – permettra aux utilisateurs, dont Passeport Canada fera partie, d'effectuer des recherches dans les bases de données provinciales–territoriales de statistiques démographiques pour valider des informations liées à la citoyenneté ou à l'identité. On prévoit mettre en place un projet pilote qui durera de juin à novembre 2005, et évaluer les résultats à la fin de 2005 ou au début de 2006.

Citoyenneté et Immigration Canada examine actuellement des moyens de recourir à la technologie biométrique pour faciliter le déplacement des voyageurs légitimes et renforcer la gestion de l'identité des voyageurs.



En outre, en ce qui concerne l'intégrité des documents, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a formé un groupe de travail interministériel pour favoriser la collaboration et la cohérence dans l'ensemble du gouvernement fédéral sur toute question s'y rapportant. Ce groupe de travail prépare un rapport détaillé dans lequel il recensera les lacunes concernant l'intégrité des documents fédéraux et où il formulera des recommandations en matière de pratiques exemplaires sur les dispositifs de sûreté minimale, les spécifications sur les photos, la cohérence des procédures pour les documents perdus ou volés, et un minimum de pistes pour vérifier l'identité.

### Projet d'identification en temps réel

La mise en œuvre du projet d'identification en temps réel de la GRC se poursuit. Ce projet, qui est un processus automatisé, permettra de vérifier instantanément des empreintes digitales par rapport aux bases de données sur les casiers judiciaires maintenues par la GRC. Il permettra en outre à la GRC d'éliminer les arriérés et de moderniser les processus relatifs aux casiers judiciaires et à l'identification d'empreintes digitales.

Une demande de proposition a été lancée en janvier 2005 concernant le système automatisé d'identification d'empreintes digitales dans le cadre du projet d'identification en temps réel; la date de clôture était le 16 mars 2005. Un marché sera conclu à l'automne 2005, et le projet de mise en œuvre sera amorcé un an plus tard. Le lancement d'une demande de proposition visant la deuxième étape des travaux, soit remplacer et mettre à jour le système de gestion des casiers judiciaires et élaborer des solutions de gestion du flux des travaux, est prévu pour l'automne 2005.

### Réforme du système de détermination du statut de réfugié

La réforme du système canadien de détermination du statut de réfugié est également une priorité de la politique de sécurité nationale. Une série de réformes administratives, notamment plus de 11 nouvelles impositions de visa, une combinaison de mesures d'interdiction et d'exécution de la loi et la simplification de divers processus entrepris à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ont donné des résultats positifs.

Citoyenneté et Immigration Canada et ses partenaires continuent de mettre en œuvre des mesures additionnelles qui peuvent permettre d'améliorer la protection et prévenir les recours abusifs du système de détermination du statut de réfugié. Un examen en cours permettra de proposer d'autres mesures pour l'avenir.

### Traitement préalable des passagers

Le Canada examine également la possibilité d'instituer un programme de traitement préalable des passagers qui lui permettrait de filtrer les passagers au moment de l'achat de billets ou de l'embarquement à l'étranger. De tels programmes sont déjà en place en Australie et en Nouvelle-Zélande. Afin de positionner le Canada pour l'avenir dans ce domaine, une étude de faisabilité sur l'utilisation d'un processus de traitement préalable des passagers au Canada a été effectuée au début de 2004. En outre, l'ASFC continue de surveiller ce qui se passe dans d'autres administrations à ce sujet.

### Établissement d'une frontière plus sûre

Le cinquième rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action pour une frontière intelligente a été rendu public le 17 décembre 2004, lors d'une rencontre entre la vice-première ministre du Canada et le secrétaire de la Sécurité intérieure des États-Unis. Le rapport indiquait que des progrès importants avaient été réalisés dans la mise en œuvre de bon nombre des 32 points du plan d'action. La vice-première ministre et le secrétaire de la Sécurité intérieure des États-Unis ont également fait les annonces suivantes :

- Un cadre de travail a été publié dans le but de mettre en place deux projets pilotes de prédédouanement terrestre; l'un d'eux sera situé au pont Peace entre Buffalo et Fort Erie et l'autre sera installé à un autre poste frontalier Canada-États-Unis. Le projet pilote de prédédouanement au pont Peace implique le déplacement de l'ensemble des opérations frontalières primaires et secondaires des États-Unis de Buffalo à Fort Erie, tant en ce qui concerne la circulation commerciale que les voyageurs. Au deuxième poste pilote, qui n'a pas encore été déterminé, les services frontaliers canadiens seront déplacés du côté américain de la frontière.
- Les installations américaines de prédédouanement à l'aéroport international de Halifax seront ouvertes dès que l'infrastructure nécessaire sera prête.
- Le programme EXPRES a été étendu à sept nouveaux postes frontaliers commerciaux à grand volume le long de la frontière terrestre canado-américaine.

Les négociations se poursuivent avec les États-Unis concernant une entente formelle sur le prédédouanement terrestre. La mise en œuvre des projets pilotes est prévue pour mars 2007, si les installations peuvent être terminées.

L'Entente sur les tiers pays sûrs a été mise en œuvre à la frontière terrestre par le Canada et les États-Unis le 29 décembre 2004. Les résultats préliminaires montrent que ce nouvel outil sera efficace pour assurer la protection des réfugiés et gérer leur circulation entre les deux pays de façon plus efficace.

Le projet pilote NEXUS-Aérien pour les voyageurs à faible risque préapprouvés, qui utilise la technologie biométrique de lecture des empreintes rétiniennes, a été lancé à l'aéroport international de Vancouver en novembre 2004. Ce projet devrait durer 18 mois. Par la suite, le Canada et les États-Unis détermineront la faisabilité d'étendre le programme à d'autres aéroports canadiens équipés d'installations de prédédouanement américaines.

Afin de poursuivre l'établissement d'une frontière sûre pour le XXI<sup>e</sup> siècle, le budget de 2005 prévoit un montant de 433 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer la capacité du Canada de fournir des services frontaliers sûrs et efficaces.

#### *Application des principes d'une frontière intelligente à l'échelle internationale*

Le Canada et les États-Unis se sont engagés à contribuer à la sûreté du système international du commerce et des déplacements. À cet égard, le Canada et les États-Unis continuent de promouvoir les principes d'une frontière intelligente à l'échelle internationale par l'entremise de diverses institutions multilatérales, notamment le G8, l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation des États américains et l'APEC.

Par exemple, le Canada et les États-Unis ont été des leaders au sein de l'OMI concernant l'élaboration du *Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires*, maintenant en vigueur partout dans le monde. Le Canada et les États-Unis ont également joué un rôle primordial dans le cadre des travaux de l'OACI pour l'adoption de normes reconnues à l'échelle mondiale concernant l'usage de la technologie biométrique dans les documents de voyage. Des agents en intégrité des mouvements migratoires du Canada et des États-Unis ont été postés à des endroits stratégiques à l'étranger pour lutter contre la migration clandestine, et cette collaboration frontalière a été soulignée lors de divers symposiums.

Des mesures importantes pourraient encore être prises en vue d'internationaliser nos programmes de frontières intelligentes. Le Canada et les États-Unis continueront à travailler de concert afin de cerner les lacunes et les besoins concernant la gestion internationale des frontières, et de donner aux autres pays l'aide et la formation nécessaire pour renforcer leur capacité.

# Sécurité internationale

## Points saillants

- Le 19 avril 2005, le gouvernement a publié l'*Énoncé de politique internationale du Canada – Fierté et influence : notre rôle dans le monde*, premier plan intégré du pays visant à renforcer le rôle du Canada dans le monde.
- Les dirigeants du Canada, des États-Unis et du Mexique ont annoncé la création du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité le 23 mars 2005.
- Le Canada met sur pied un programme de renforcement des capacités antiterroristes.
- Le Canada continue de jouer un rôle important dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.
- Dans son budget de 2005, le gouvernement affecte 100 millions de dollars sur cinq ans à des initiatives favorisant la paix et la sécurité internationales; 59 millions de dollars sur cinq ans pour satisfaire les besoins de sécurité les plus pressants dans les missions canadiennes à l'étranger; et 7 milliards de dollars sur cinq ans aux Forces canadiennes, pour leurs dépenses supplémentaires, qui se chiffrent à 12,8 milliards.

## **Contexte**

Depuis le 11 septembre 2001, le gouvernement s'est engagé sur plusieurs plans à l'échelle internationale à parer aux menaces contre la sécurité nationale du Canada en concentrant ses efforts sur la lutte contre le terrorisme international, la prévention de la prolifération des armes de destruction massive, l'aide aux États en déroute ou défaillants et le désarmement des conflits nationaux et internationaux. Par ses propos et ses gestes, le gouvernement a également réitéré son engagement envers l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et les Nations Unies.

Le 19 avril 2005, le gouvernement a publié l'*Énoncé de politique internationale du Canada – Fierté et influence : notre rôle dans le monde*, premier plan intégré du pays visant à renforcer le rôle du Canada dans le monde. L'Énoncé fait ressortir la nécessité, pour le Canada, de procéder à des investissements dans sa défense et sa sécurité ainsi qu'au niveau de ses engagements internationaux et de l'aide étrangère, et ce, afin de pouvoir jouer un rôle de premier plan à l'échelle internationale. Il présente

une approche ciblée, fondée sur les forces et les valeurs canadiennes, qui permettra au Canada de concentrer ses efforts de manière à renforcer son efficacité et son influence.

L'Énoncé de politique internationale présente un plan d'action stratégique pluriannuel qui s'articule autour de cinq priorités interdépendantes :

- donner un nouvel élan à notre partenariat nord-américain avec les États-Unis et le Mexique, par le renforcement de la sécurité et la promotion de la prospérité;
- bâtir un monde plus sûr, par la lutte contre le terrorisme, la stabilisation des États en déroute ou fragiles et la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive;
- accroître la prospérité nationale et internationale, par un renforcement de la compétitivité canadienne, une plus grande coopération internationale avec nos principaux partenaires commerciaux, et par des services et un soutien ciblés à l'intention des entreprises canadiennes;
- promouvoir la bonne gouvernance, par le partage du savoir-faire canadien, de façon à réformer la gouvernance mondiale et à renforcer les capacités locales;
- façonner une nouvelle diplomatie qui soit empreinte de souplesse afin qu'elle soit en mesure de faire face aux changements sur la scène internationale.

### *Renforcement de la défense nationale*

Au cours de leur longue et riche histoire, les Forces canadiennes ont toujours su intervenir lors de crises internationales et nationales. Elles ont ainsi contribué à la sécurité et à la stabilité en période de perturbations politiques internationales ou à la suite de catastrophes naturelles imprévues. Dans de telles situations, elles concrétisent les valeurs et les intérêts canadiens, se rendant là où leur présence est requise.

Cependant, le monde évolue constamment, et le rôle des FC aussi. Au cours des dernières années, le gouvernement a accru le budget du ministère de la Défense nationale (MDN). Les fonds ont permis d'augmenter la rémunération des militaires et d'améliorer leurs avantages sociaux, ainsi que de répondre à l'augmentation des exigences opérationnelles au cours des dernières années. Ils ont également permis au MDN d'amorcer son processus de transformation en procédant à

l'acquisition de nouveaux systèmes de canons mobiles, de nouveaux navires de soutien interarmées et de nouveaux hélicoptères maritimes.

La section de l'Énoncé de politique internationale portant sur la défense est conforme aux principes et aux priorités définis dans la politique de sécurité nationale, ainsi qu'à l'Aperçu de l'Énoncé de politique internationale. Elle inclut une vision du renouvellement des Forces canadiennes et de leur adaptation au nouvel environnement de sécurité.

Dans son budget de 2005, le gouvernement fournit aux Forces canadiennes de nouveaux crédits budgétaires qui totaliseront 7 milliards de dollars dans les cinq prochaines années. Ceux-ci appuieront les dépenses supplémentaires de 12,8 milliards des Forces canadiennes au cours de cette période, ce qui représente la plus importante augmentation des dépenses à la défense en 20 ans. Grâce à ce financement, le MDN pourra :

- élargir les rangs des Forces canadiennes de 5 000 réguliers et de 3 000 réservistes, conformément à l'annonce faite dans le discours du Trône d'octobre 2004;
- hausser les budgets de fonctionnement pour améliorer la formation et l'état de préparation opérationnelle, améliorer les soins médicaux militaires, remédier aux problèmes critiques d'insuffisance de fournitures et de retards dans les réparations, et réparer l'infrastructure;
- acquérir de nouveaux hélicoptères de capacité intermédiaire, des camions de transport logistique, des navires de soutien polyvalents, des aéronefs à usages multiples et des locaux spécialisés pour la Deuxième Force opérationnelle interarmées, l'unité d'élite des opérations antiterroristes du Canada.

Parallèlement, le MDN poursuit ses efforts pour accroître la coopération en matière de défense continentale et pour améliorer le commandement et le contrôle dans les opérations des Forces canadiennes. Il procède notamment au suivi des travaux du Groupe de planification binational sur les connaissances maritimes, le soutien aux autorités civiles, l'amélioration des systèmes de détection et de commande et contrôle, ainsi que le partage de l'information et du renseignement, en particulier dans le contexte de la planification des mesures d'urgence et des exercices binationaux.

*Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité – Programme pour la sécurité*

Lors de leur rencontre du 23 mars 2005, le premier ministre Martin, le président des États-Unis Bush et le président du Mexique Fox ont annoncé la création du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité dans le but d'accroître la sécurité, la prospérité et la qualité de vie des citoyens en Amérique du Nord.

Le Canada, les États-Unis et le Mexique adopteront à cette fin une approche commune en matière de sécurité afin de protéger l'Amérique du Nord contre les menaces externes, de se prémunir contre les menaces venant de l'intérieur du continent et d'y réagir, et d'assurer à la fois la sécurité et l'efficacité en favorisant encore davantage les mouvements transfrontaliers légitimes à faible risque. Dans le cadre de ces efforts, les trois pays vont :

- mettre en œuvre des stratégies communes de sécurité frontalière et de bioprotection;
- améliorer la protection de l'infrastructure essentielle et instaurer une approche commune pour les interventions d'urgence;
- mettre en œuvre des améliorations en matière de sécurité de l'aviation et de sécurité maritime, contrer les menaces transnationales et renforcer les partenariats en matière de renseignement;
- appliquer une stratégie de la circulation frontalière en vue d'augmenter la capacité et de faciliter les passages légitimes de voyageurs et de marchandises à nos frontières communes.

Nous avons mis sur pied des groupes de travail menés par des ministres qui consulteront les intervenants dans nos pays respectifs. Ces groupes de travail tiendront compte des priorités des Canadiens et du secteur privé et établiront des objectifs précis, quantifiables et réalisables. Ils détermineront aussi les mesures concrètes que nos gouvernements peuvent prendre pour atteindre ces objectifs.

D'ici 90 jours, les ministres soumettront leur rapport initial aux trois dirigeants. Par la suite, les groupes de travail présenteront un rapport semestriel. Ce partenariat étant conçu pour être un processus de collaboration continu, de nouveaux éléments seront inscrits au programme de travail par consentement mutuel, au gré des circonstances.



Grâce à ce partenariat, les trois pays veilleront à ce que l'Amérique du Nord demeure l'espace économique le plus dynamique au monde et un milieu de vie sûr pour les Nord-Américains d'aujourd'hui et ceux des générations à venir.

### *Paix, ordre et bon gouvernement*

Dans le cadre de la politique de sécurité nationale, le Canada s'est engagé à renforcer sa capacité d'aider à rétablir la paix, l'ordre et le bon gouvernement dans les États en déroute ou défaillants. Dans son budget de 2005, le gouvernement affecte un montant de 100 millions de dollars sur cinq ans à des initiatives favorisant la paix et la sécurité internationales. Ces fonds additionnels serviront à appuyer le renouvellement du Programme de la sécurité humaine et donneront au Canada une capacité accrue à fournir une assistance en matière de sécurité aux États en déroute ou défaillants, sans compter des ressources pour appuyer la stabilisation et le relèvement au lendemain de conflits.

Le Canada élabore actuellement un programme de renforcement des capacités antiterroristes qui sera dirigé par les Affaires étrangères et qui sera lancé au printemps 2005. Ce programme contribuera à la sécurité des Canadiens ainsi que des habitants des États vulnérables en leur fournissant des programmes de formation, des fonds, de l'équipement et de l'aide technique et juridique pour les aider à prévenir les activités terroristes et à y réagir. De l'aide sera accordée dans les domaines de la sécurité à la frontière; de la sécurité des transports; de la formation des agents d'exécution de la loi, du personnel militaire et du renseignement, et du personnel chargé de la sécurité; de la prévention des incidents nucléaires/radiologiques/biologiques/chimiques et des interventions à cet égard; de la sécurité cybernétique, de la protection des infrastructures essentielles; des initiatives de sécurité touchant la santé dans une perspective antiterroriste; de la rédaction législative et de l'élaboration de politiques juridiques; et des droits de la personne et de la formation antiterroriste.

Pour parer aux nouvelles menaces, le programme des opérations internationales de la GRC a été restructuré et des postes d'opérations internationales ont été ouverts dans divers pays, notamment l'Afrique du Sud, le Brésil, les Émirats arabes unis (Dubai), la Jordanie et le Maroc.

Dans le cadre du programme des opérations de maintien de la paix de la police civile de la GRC, 148 agents de la paix canadiens ont par ailleurs été déployés dans divers pays, dont l'Afghanistan et la Jordanie, pour appuyer les missions de maintien de la paix du Canada.

### *Armes de destruction massive*

Le Canada continue de jouer un rôle de premier plan dans la prévention de la prolifération des armes de destruction massive. Il participe notamment au Programme de partenariat mondial, qui vise à empêcher l'acquisition de matières et de connaissances associées aux armes de destruction massive. Il est également partie à des traités internationaux et à des arrangements qui visent à contrôler l'exportation de matières délicates. Le Canada s'est également conformé à la résolution 1540 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, laquelle exige l'adoption de lois et de règlements nationaux efficaces pour empêcher l'acquisition et le transfert d'armes de destruction massive.

Le Canada collabore aussi avec d'autres pays membres du G8 pour faire avancer le plan d'action sur la non-prolifération adopté au Sommet du G8 qui a eu lieu à Sea Island, en juin 2004. Depuis septembre 2004, le Canada préside le conseil de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Au cours de son mandat d'une durée d'un an, le Canada vise surtout à renforcer les sauvegardes nucléaires et à faire émerger un consensus international en réaction aux dangereuses activités nucléaires de l'Iran et de la Corée du Nord. En décembre 2004, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution du Canada visant à mettre sur pied un comité d'experts sur les mesures visant à vérifier la non-prolifération et le désarmement.

Le Canada jouera un rôle de premier plan à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui aura lieu en mai 2005. Le Canada participe en outre activement aux travaux de l'Organisation maritime internationale visant à modifier la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime, dans le but de condamner le transport ou l'utilisation de matières dangereuses à des fins illégales.

### Financement du terrorisme

Le Canada continue à jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. À cet égard, le Canada a l'intention de se porter candidat à la présidence du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, qui est le principal organisme normatif international dans ce domaine. En outre, le Canada participera activement aux travaux d'autres groupes régionaux comme le Groupe anti-blanchiment de l'Asie-Pacifique et le Groupe d'action financière des Caraïbes. Des fonds de 3 millions de dollars sur cinq ans sont prévus dans le budget de 2005 pour appuyer ces activités.

Dans le cadre de son engagement à protéger la solide réputation du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement des activités terroristes, le gouvernement présentera sous peu un document de consultation proposant des modifications législatives

et réglementaires afin de mettre en œuvre les récentes révisions des normes du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux. Le gouvernement s'est engagé à ce que le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes demeure de calibre international, et à ce que le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada et d'autres organismes gouvernementaux continuent d'opérer avec efficacité et efficience dans cet important secteur.

### *Mobilisation de la communauté internationale*

Le Canada reconnaît l'importance d'élargir le consensus international sur les moyens de parer aux menaces contre la sécurité. À cet égard, le Fonds John Holmes vise à promouvoir le dialogue public sur la politique internationale du Canada, à appuyer les analyses et la recherche fondées sur des données probantes, afin de guider les choix dans le domaine de la politique internationale, et à renforcer les capacités en matière de politique internationale. Depuis 2001, le Fonds a appuyé la tenue de 21 conférences, plusieurs dialogues publics et documents d'orientation sur la sécurité, ainsi que 29 conférences sur la paix et la prévention des conflits.

D'autres initiatives sont en cours actuellement, dont cinq conférences sur le maintien de la paix et un projet d'analyse des politiques et de recherche sur la migration et la sécurité. En outre, il est prévu d'engager des dialogues publics sur un éventail de questions liées à la sécurité et à la défense, notamment les relations bilatérales canado-américaines sur la sécurité, l'eau, l'énergie et l'intégration économique. Le Fonds John Holmes contribue également au développement d'un cours en ligne sur les transitions vers la démocratie.

Dans le cadre d'une initiative distincte pour favoriser le dialogue sur les questions de politique internationale, les Affaires étrangères ont lancé un forum de discussion en ligne sur les politiques à partir de leur site Web sur la politique internationale. Le site a reçu 22 000 visiteurs à la première discussion qui portait sur le renouvellement des institutions multilatérales (la réponse du Ministère a été affichée dans le site). Une discussion virtuelle sur la sécurité a également eu lieu au début de 2005 et une autre discussion a été amorcée sur les relations canado-américaines.

### Accroître la sécurité des missions et du personnel à l'étranger

Les dangers auxquels font face les missions canadiennes à l'étranger ont augmenté de manière significative, principalement à cause de l'agitation croissante dans plusieurs régions du globe et des menaces de terrorisme omniprésentes. Plus de 1 700 fonctionnaires canadiens de 15 ministères et organismes fédéraux travaillent dans des missions à l'étranger où le niveau des menaces est très différent de ce qu'il est au Canada.

Le gouvernement s'est engagé à assurer la sécurité des Canadiens au pays comme à l'étranger. Après les événements du 11 septembre 2001, les nouvelles menaces à la sécurité requièrent des mesures de sécurité accrues dans les ambassades et les consulats canadiens à l'étranger. À cet égard, le budget de 2005 prévoit que le gouvernement investira 59 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour satisfaire les besoins de sécurité les plus pressants des missions à l'étranger.